

**Bulletin officiel de l'administration centrale  
du ministère de l'Économie et des Finances,  
du ministère du Commerce extérieur,  
du ministère du Redressement productif  
et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme**

**N° 53 – juillet - août 2013**

**SOMMAIRE**

---

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES**

**SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ, ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME**

**Métrologie**

**Décision n° 13.00.110.001.1 du 9 juillet 2013** prorogeant la désignation d'un organisme pour effectuer la vérification primitive des ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules.....p. 5

**Décision n° 13.00.850.001.1 du 9 juillet 2013** prorogeant la désignation d'un organisme de vérification primitive des analyseurs de gaz d'échappement des moteurs et des opacimètres.....p. 6

**Décision n° 13.00.340.001.1 du 11 juillet 2013** autorisant l'approbation de plans pour un récipient-mesure.....p. 7

**Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)**.....p. 12

**TUTELLE DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT**

**Décision du 25 juin 2013** relative à l'ouverture des épreuves de la première session 2013 de l'examen national d'aptitude pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat.....p. 13

**Avis de vacance de poste** de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat.....p. 16

**TUTELLE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

**Arrêté du 1er juillet 2013** portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers.....p. 17

**SERVICE DE L'INDUSTRIE**

**Arrêté du 12 juillet 2013** portant nomination au conseil d'administration du comité de développement et de promotion de l'habillement.....p. 19

**Arrêté du 18 juillet 2013** portant nomination au conseil d'administration de l'institut français du textile et de l'habillement.....p. 20

## DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- Arrêté du 26 juin 2013** portant habilitation de sociétés fournissant le service de télépéage de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises en application de l'article 277 du code des Douanes.....p. 22
- Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2013** fixant les listes d'assesseurs appelés à siéger à la commission de conciliation et d'expertise douanière.....p. 24

## DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSEE

- Arrêté du 30 juillet 2013** portant délégation de signature de la direction régionale d'Aquitaine (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 57
- Arrêté du 30 Juillet 2013** portant délégation de signature de la direction interrégionale Antilles-Guyane (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 59
- Arrêté du 30 juillet 2013** portant délégation de signature de la direction régionale du Centre (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 61
- Arrêté du 30 juillet 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Corse (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 63
- Arrêté du 30 juillet 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Franche-Comté (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 65
- Arrêté du 30 juillet 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Haute-Normandie (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 67
- Arrêté du 30 juillet 2013** portant délégation de signature de la direction régionale d'Île-de-France (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 69
- Arrêté du 30 juillet 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de La Réunion - Mayotte (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 71
- Arrêté du 30 juillet 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Lorraine (Institut national de la statistique et des Études économiques).....p. 73
- Arrêté du 30 juillet 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Midi-Pyrénées (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p.75
- Décision du 20 juin 2013** portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).....p. 77

## DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

- Arrêté du 15 juillet 2013** portant nomination au comité consultatif institué auprès du président du conseil d'administration de la Caisse centrale de réassurance pour la gestion du Fonds de compensation de l'assurance de la construction.....p. 82

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**Arrêté du 11 juillet 2013** portant nomination au Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles.....p. 83

## **SERVICE DU CONTRÔLE GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

**Arrêté du 2 mai 2013** portant création de la mission « Fondations d'utilité publique » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 84

**Arrêté du 9 juillet 2013** portant affectation à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 85

**Arrêté du 9 juillet 2013** portant désignation du responsable de la mission « Contrôle des opérations dans le secteur agricole » du service du Contrôle général économique et financier .....p. 86

**Arrêté du 9 juillet 2013** portant affectation à la mission « Contrôle des opérations dans le secteur agricole » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 87

**Arrêté du 9 juillet 2013** portant affectation à la mission « Santé » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 88

**Arrêté du 9 juillet 2013** portant affectation à la mission de contrôle économique et financier des transports du service du Contrôle général économique et financier.....p. 89

**Arrêté du 9 juillet 2013** portant affectation d'une contrôleure générale .....p. 90

**Arrêté du 25 juillet 2013** portant désignation du responsable de la mission « Medias-Culture » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 91

**Arrêté du 25 juillet 2013** portant affectation à la mission « Medias-Culture » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 92

**Arrêté du 20 août 2013** portant affectation d'un contrôleur général.....p. 93

**Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2013** portant affectation à la mission « Santé » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 94

## **CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES**

**Arrêté du 23 mai 2013** fixant la liste d'admission des élèves des écoles normales supérieures au concours d'ingénieurs-élèves des mines.....p. 95

**Arrêté du 19 juin 2013** fixant la liste d'admission au concours externe pour le recrutement d'un ingénieur des mines.....p. 96

**Arrêté du 11 juillet 2013** fixant la liste d'admission au concours interne pour le recrutement d'un ingénieur des mines.....p. 97

**Arrêté du 11 juillet 2013** fixant la liste d'admission des élèves de Mines et Télécom Paris Tech au concours d'ingénieur-élève des mines.....p. 98

**Arrêté du 11 juillet 2013** fixant la liste d'admission à l'examen professionnel pour le recrutement de deux ingénieurs des mines.....p. 99

**École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)**

**Arrêté du 19 août 2013** portant nomination du directeur adjoint chargé de l'enseignement à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech).....p. 100

**École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (Mines Saint-Etienne)**

**Arrêté du 3 juillet 2013** portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne – Cycle ingénieurs Civils.....p. 101

**Arrêté du 19 août 2013** portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne – Cycle ingénieurs Civils.....p. 102

**Arrêtés du 19 août 2013** portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut supérieur des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur.....p.103 à 105

**École nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes)**

**Arrêté du 19 août 2013** portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....p. 106

**SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES**

**Arrêté du 25 juillet 2013** portant nomination du responsable du laboratoire de Marseille.....p. 109

**AGENCE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'ÉTAT**

**Convention de délégation de gestion du 27 juin 2013** entre la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des services et l'Agence du Patrimoine immatériel de l'État.....p. 110

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES**

**Arrêté du 5 mars 2013** relatif à la nomination à la commission de certification des agents des organismes extérieurs de prévention.....p. 112

**Décision n° 13.00.110.001.1 du 9 juillet 2013  
prorogeant la désignation d'un organisme  
pour effectuer la vérification primitive des ensembles de mesurage  
de masse de gaz comprimé pour véhicules**

Le ministre du Redressement productif,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et notamment ses articles 14, 19, 36 et 38 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 relatif aux ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules ;

Vu la décision n° 08.00.110.006.1 du 3 juillet 2008 désignant un organisme de vérification primitive ;

Vu l'accréditation n° 2-1866 prononcée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) relative à la vérification primitive et périodique de divers instruments de mesure,

**décide**

**article 1**

La décision du 3 juillet 2008 susvisée, désignant la société Cognac Jaugeage, sise 29, route de l'Echassier, 16100 Chateaubernard, pour effectuer la vérification primitive des ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules, est prorogée jusqu'au 3 juillet 2016.

**article 2**

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 9 juillet 2013

Et par délégation :

*Corinne Lagautherie*

chef du bureau de la métrologie

**Décision n° 13.00.850.001.1 du 9 juillet 2013  
prorogeant la désignation d'un organisme de vérification primitive des  
analyseurs de gaz d'échappement des moteurs et des opacimètres**

Le ministre du Redressement productif,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 14, 19, 36 et 38 ;

Vu le décret n° 2006-447 du 12 avril 2006 relatif à la mise sur le marché et à la mise en service de certains instruments de mesure, et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 1996 modifié relatif à la construction et au contrôle des analyseurs de gaz d'échappement des moteurs ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 1996 modifié relatif à la construction, au contrôle et à l'utilisation des opacimètres ;

Vu la décision n° 08.00.110.009.1 du 12 décembre 2008 désignant un organisme de vérification primitive des analyseurs de gaz d'échappement des moteurs et des opacimètres ;

Vu l'accréditation n° 2-1859 délivrée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) relative à la vérification primitive des instruments destinés à mesurer la teneur en certains constituants des gaz d'échappement des véhicules à moteur et à la vérification primitive des instruments destinés à mesurer l'opacité des véhicules équipés de moteur diesel ;

**décide**

**article 1**

La décision du 12 décembre 2008 susvisée, désignant l'Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle (UTAC), sis Autodrome de Linas-Montlhéry, BP 20212, 91211 Montlhéry Cedex, pour effectuer la vérification primitive des analyseurs de gaz d'échappement des moteurs et des opacimètres, est prorogée jusqu'au 12 décembre 2016.

**article 2**

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 9 juillet 2013

Et par délégation :

*Corinne Lagautherie*

chef du bureau de la métrologie

**Décision n° 13.00.340.001.1 du 11 juillet 2013  
autorisant l'approbation de plans pour un récipient-mesure**

Le ministre du Redressement productif,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment ses articles 9, 12 et 48 et son annexe ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2002 modifié relatif aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 20 juin 1996 modifié relatif aux réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs internes de repérage des niveaux ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle métrologique des récipients-mesures ;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée « mesurage des fluides » rendu le 20 juin 2013,

**décide**

**article 1**

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) est autorisé à prononcer une première approbation de plans pour le réservoir de 50 000 m<sup>3</sup> destiné au stockage de gaz de pétrole liquéfié (butane), installé sur le site de la société NORGAL, route de la Chimie à Gonfreville-l'Orcher (76700) et construit par la société GELDOF METAALCONSTRUCTIE N.V., sous réserve que ce réservoir respecte les exigences :

- De l'arrêté du 20 juin 1996 modifié relatif aux réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs internes de repérage des niveaux ;
- De l'arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle métrologique des récipients-mesures ;
- Du cahier des charges annexé à la présente décision, à l'exception de ses points 4 et 5 portant sur la constitution du puits de tranquillisation et de la plaque de touche ;
- Et du dossier de demande d'approbation de plans relatif à ce réservoir, déposé auprès du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et présenté à la commission technique spécialisée, pour les caractéristiques du puits de tranquillisation et de la plaque de touche.

La validité de cette décision d'approbation de plans ne pourra pas excéder dix ans et son renouvellement sera conditionné par la mise en conformité du puits de tranquillisation et de la plaque de touche avec les exigences des points 4 et 5 du cahier des charges ou avec d'autres dispositions en vigueur à la date du renouvellement.

**article 2**

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 9 juillet 2013

Et par délégation :

*Corinne* Lagautherie

chef du bureau de la métrologie

**Annexe à la décision n° 13.00.340.001.1 du 11 juillet 2013**

**CAHIER DES CHARGES  
APPLICABLE AU RESERVOIR VISE A L'ARTICLE 1<sup>ER</sup> DE LA DECISION**

• **TEXTES DE REFERENCE**

- Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;
- Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;
- Arrêté du 20 juin 1996 modifié relatif aux réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs internes de repérage des niveaux ;
- Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle métrologique des récipients-mesures ;
- Norme NF M 08-020 de mars 1996, visée par l'arrêté du 20 juin 1996.

• **CHAMP D'APPLICATION**

Le réservoir de stockage de gaz de pétrole liquéfié (butane) cylindrique vertical cité à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, entre dans le champ d'application de l'arrêté du 8 juillet 2003 précité.

Les exigences qui lui sont applicables lors de l'approbation des plans, de la vérification primitive et des vérifications périodiques sont celles des arrêtés du 20 juin 1996 et du 8 juillet 2003 ainsi que de la norme NF M 08-020 susvisés, complétées par le présent cahier des charges.

Conformément aux dispositions de l'article 42 du décret du 3 mai 2001 susvisé, toute modification du récipient-mesure après sa mise en service doit faire l'objet d'une information auprès de l'organisme en charge de sa certification en vue d'une approbation complémentaire des plans. Sauf si les modifications apportées correspondent à la mise en conformité exigée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, l'approbation complémentaire des plans ne pourra pas étendre la validité dans le temps de la décision initiale d'approbation des plans.

• **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES**

Les dispositions générales prévues aux points 6.1, 6.1.1 et 6.1.2 de la norme NF M 08-020 sont applicables.

• **PUITS DE TRANQUILLISATION**

Le puits de tranquillisation doit être situé à la périphérie du réservoir à une distance comprise entre 450 et 800 mm de la robe du réservoir. Une distance supérieure à 800 mm est toutefois acceptable s'il est apporté la garantie, notamment par recours à un calcul aux éléments finis, que la position de la verticale de pige représentée par le tube de guidage

correspondant ne se déforme pas verticalement de plus de 3 mm par rapport à la base de la robe du réservoir, quelque soit l'état de remplissage du réservoir.

Le diamètre intérieur du puits de tranquillisation ne doit pas être inférieur à 100 mm et doit être compatible avec le dispositif de repérage automatique des niveaux de liquide installé.

Sur toute sa partie qui peut en service baigner dans le liquide, le puits de tranquillisation doit être percé de trous conformément aux dispositions du chapitre 6.1.4.1 de la norme NF M 08-020.

Le puits de tranquillisation est soudé ou fixé au droit de son intersection avec le toit du réservoir. Il ne doit pas être soudé ou fixé sur un trou d'homme ou un dispositif amovible.

Il doit être guidé au moyen d'un dispositif de réglage à sa partie basse, permettant d'assurer sa verticalité, lors des déformations du réservoir. Le réglage doit être réalisé après avoir soumis le réservoir aux essais hydrostatiques de résistance mécanique.

Le puits de tranquillisation peut être composé de deux éléments dont l'un, extérieur au réservoir, est démontable. Ces deux éléments de diamètre identique et de même épaisseur doivent être reliés par des brides boulonnées de manière invariable par des dispositifs de scellement pour garantir la constance de la longueur totale du puits.

- **PLAQUE DE TOUCHE**

La plaque de touche doit être conçue et positionnée conformément aux dispositions du chapitre 6.1.5.1 de la norme NF M 08-020.

- **DISPOSITIF POUR LE REPERAGE AUTOMATIQUE DES NIVEAUX DE LIQUIDE**

Le réservoir étant sous pression, le repérage des niveaux de liquide doit être fait au moyen d'un dispositif automatique tel qu'un jaugeur d'un modèle certifié et à jour de ses contrôles métrologiques. L'emplacement du jaugeur doit être suffisamment éloigné des tuyauteries d'entrée et de sortie du réservoir, afin de réduire au maximum les effets des turbulences et des courants engendrés par ces sources.

Le jaugeur et son puits de tranquillisation se substituent à la verticale de pige de référence et au tube de guidage prévus dans le cas des réservoirs cylindriques verticaux à pression atmosphérique.

Une vanne d'isolement doit être intercalée entre le jaugeur et son puits de tranquillisation. Un sas de jaugeage ou d'inspection peut également être intercalé entre le jaugeur et la vanne d'isolement.

Une importance particulière est accordée au point de fixation du jaugeur sur le réservoir, afin que la différence de hauteur entre ce point et la plaque de touche ne se trouve pas modifiée par la déformation du réservoir due à la charge hydrostatique de son contenu et à la pression.

Le puits de tranquillisation sur lequel est fixé le jaugeur doit comporter à sa partie supérieure un repère métallique horizontal inamovible. La distance entre ce repère et la face supérieure de la plaque de touche est appelée hauteur du puits de tranquillisation H. Cette valeur doit être indiquée de façon inaltérable sur le repère métallique.

La hauteur totale témoin (HTT), appelée dans ce cas hauteur de réglage du jaugeur, est la distance entre la face supérieure de la plaque de touche et le repère supérieur matérialisé par l'un des dispositifs suivants :

- Un niveau à glace ;
- Un tube à écoulement ;
- La face supérieure de la vanne d'isolement en position fermée ;
- Tout autre dispositif approprié.

La position de ce repère doit être invariable et sa hauteur aisément mesurable.

- **STABILITE ET DEFORMATION DU RESERVOIR**

Le réservoir doit avoir une position stable sur ses fondations de sorte que son assiette ne varie pas de façon significative dans le temps. Cette stabilité doit être assurée, par essai hydrostatique, avant de déterminer ses caractéristiques métrologiques par l'opération de jaugeage.

Le réservoir peut être équipé de dispositifs d'ancrage pour des raisons de stabilité pouvant résulter de la pression interne, du vent ou d'une secousse sismique.

Afin de pouvoir appliquer les méthodes de jaugeage géométriques, le réservoir ne doit pas présenter de déformations, de boursouflures, etc., qui empêcheraient de faire un mesurage correct des dimensions.

- **APPROBATION DE PLANS ET JAUGEAGE**

L'approbation des plans doit porter sur l'ensemble des exigences prévues au titre II de l'arrêté du 8 juillet 2003 susvisé. Le certificat d'approbation de plans, délivré par l'organisme désigné en application des dispositions de l'article 7 du décret du 3 mai 2001 précité, doit mentionner, en plus des éléments prévus à l'article 3 de l'arrêté du 8 juillet 2003 :

- La nature exacte du produit stocké ;
- L'obligation d'examiner lors du jaugeage la nécessité de prendre en compte les variations du volume situé sous la plaque de touche, engendrées par la déformation du fond du récipient-mesure et des variations de température ;
- La nécessité de réaliser l'essai hydrostatique cité au point 7, avant l'opération de jaugeage ;
- La limite de validité du certificat d'approbation des plans du réservoir, qui en application de l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision ne peut excéder 10 ans ; cette date devra également figurer sur la plaque de jaugeage apposée sur le réservoir.

**Bureau de la métrologie**

**Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par  
le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)**

DATE	ORIGINE	DEMANDEUR	FABRICANT	CATEGORIE	TYPE DE CERTIFICAT ET D'INSTRUMENT	NUMERO
04/07/2013	LNE	FARECO	GATSOMETER BV	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE COUPLE A UN DISPOSITIF DE PRISE DE VUE DE TYPE MILLIA	24833- 2

Ces documents peuvent être consultés sur les sites internet suivants :  
pour ce qui concerne le BM : <http://www.industrie.gouv.fr/metro>  
pour ce qui concerne le LNE : <http://www.lne.fr>

Signification des abréviations :

LNE : laboratoire national de métrologie et d'essais

IPFNA : instruments de pesage à fonctionnement non automatique

IPFA : instruments de pesage à fonctionnement automatique

EMLAE : ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

**Décision du 25 juin 2013 relative à l'ouverture des épreuves de la première session 2013 de l'examen national d'aptitude pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat**

Le président de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

Vu le statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat,

**décide**

**article 1 er :**

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe III du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, il est organisé au 2<sup>ième</sup> semestre 2013 une 2<sup>ième</sup> session de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat, ouverte :

1° Aux cadres et aux cadres supérieurs de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, des chambres départementales ou régionales de métiers et de l'artisanat, des chambres de métiers et de l'artisanat de région qui exercent leur fonction depuis au moins cinq ans. Une attestation du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ou du secrétaire général de la chambre départementale ou régionale de métiers et de l'artisanat ou de la chambre de métiers et de l'artisanat de région selon le cas, justifie que le candidat exerce effectivement une fonction de direction ;

2° Aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière ;

3° Aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme d'un institut d'études politiques ou d'un titre ou diplôme de même niveau autorisant l'inscription au concours externe de l'Ecole nationale d'administration. Sont également admis à se présenter les candidats titulaires d'un diplôme délivré au sein de l'Union européenne et reconnu équivalent aux titres précités ;

4° Aux candidats qui justifient d'une expérience significative et d'au moins cinq ans dans des fonctions de dirigeants de société, d'association ou d'un ou plusieurs services d'une entreprise. La qualité de cette expérience est appréciée par un comité dit de sélection composé du président de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ou du représentant qu'il désigne, du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ou du représentant qu'il désigne et du représentant des secrétaires généraux à la commission paritaire nationale prévue à l'article 56 du statut.

**article 2**

- Les dossiers d'inscription seront consultables sur le site « [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr) ».
- Un exemplaire du dossier d'inscription peut être obtenu par téléchargement depuis le site ou par courrier postal [en écrivant à APCMA – (Service DG – examen professionnel SG- 2<sup>ième</sup> session 2013) 12 avenue Marceau ; 75008 PARIS.
- Leur envoi à l'APCMA s'effectuera uniquement par voie postale ou par dépôt contre remise d'un récépissé.

### **BOAC – n° 53 – juillet- août 2013**

- L'enveloppe devra porter la mention « examen professionnel SG – 2<sup>ième</sup> session 2013 ». Les enveloppes seront conservées avec le dossier pour éviter tout litige quant à la date limite de dépôt.
- les éléments de dossier à fournir sont :
  - Une lettre motivée de candidature ainsi qu'un curriculum-vitae à jour.
  - Une photo récente d'identité (à apposer sur la fiche de renseignement).
  - Une fiche de renseignements à compléter, comprenant le choix de l'épreuve 2 d'admissibilité. Joindre les justificatifs demandés, le cas échéant.
  - Pour les candidats déclarant être dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, une attestation confirmant posséder les critères requis de dispense, retournée accompagnée des justificatifs.
  - Une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
  - Une copie des diplômes obtenus.
  - Un extrait n° 3 de casier judiciaire (datant de moins de 3 mois).
  - Un certificat attestant de la situation régulière au regard des obligations de service national.
  - Un chèque de 95 € de droits d'inscription (à libeller à l'ordre de l'APCMA)

#### **article 3**

- Le dossier doit être transmis par courrier postal ou déposé à l'adresse ci-dessous contre récépissé.
- Les dossiers incomplets ou arrivés ou postés après la date de clôture, le cachet de la poste faisant foi, seront rejetés.
- Les enveloppes devront strictement être libellées à l'adresse suivante :

APCMA – service DG

Examen professionnel SG- 2<sup>ième</sup> session 2013.

12, avenue Marceau

75008 PARIS

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et adressés par courrier avant le lundi 2 septembre 2013 (cachet de la poste faisant foi). Les dossiers peuvent également être déposés à l'APCMA du lundi au vendredi de 8h30 à 17h 30. (*Attention : les bureaux de l'APCMA sont fermés du 12 au 16 août 2013 inclus*).

Les candidats admis à concourir seront convoqués par courrier.

#### **article 4**

- Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront à Paris les 2 et 3 octobre 2013.
- Les épreuves orales, pour les candidats admissibles ou dispensés des épreuves écrites, s'échelonneront à compter du 7 novembre 2013.
- Seuls seront convoqués aux épreuves orales les candidats ayant subi avec succès les épreuves écrites ou en étant dispensés.

***BOAC – n° 53 – juillet- août 2013***

Les modalités d'inscription complémentaires et le programme des épreuves sont consultables sur le site [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr).

Paris, le 25 juin 2013

*Alain Griset*

président de l'Assemblée permanente  
des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

## Avis de vacance de postes de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Les postes de secrétaires généraux de chambres de métiers et de l'artisanat suivants sont déclarés vacants :

Etablissement	Date prévue de recrutement	Classification de l'emploi	Délai de présentation des candidatures	Candidatures à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis	19 août 2013	Rang 6	1 <sup>er</sup> août 2013	Monsieur le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis 91-129 rue Edouard Renard 93016 BOBIGNY CEDEX
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Lozère	1 <sup>er</sup> novembre 2013	Rang 2	15 septembre 2013	Monsieur le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Lozère 2 boulevard du Soubeyran BP 90 48003 MENDE Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr) (rubrique *Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général*). Toutes les vacances de postes sont publiées au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économique et financier (consultable sur le portail du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr), rubrique *Liens pratiques*) et consultables sur le site internet [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr) (rubrique *Les CMA recrutent*).

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant et est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière.

**Arrêté du 1er juillet 2013 portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers**

La ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 712-11, R. 712-11-1 et A. 711-1 ;

Vu la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers ;

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, notamment son article 40 ;

Vu le décret n° 2010-1463 du 1er décembre 2010 mettant en œuvre la réforme du réseau des chambres de commerce et d'industrie, notamment son article 81 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 relatif à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers ;

**arrête**

**article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi du 10 décembre 1952 susvisée, au titre des présidents de chambres de commerce et d'industrie :

**Titulaires :**

Monsieur *André* Marcon ;

Monsieur *François* Cravoisier ;

Monsieur *Patrice* Deniau ;

Monsieur *Didier* Gardinal ;

Monsieur *Christian* Héraïl ;

Monsieur *Jean* Vaylet.

**article 2**

Sont nommés membres de la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi du 10 décembre 1952 susvisée, au titre des représentants du personnel des chambres de commerce et d'industrie :

***Au titre du collège des cadres :***

**Titulaires :**

Madame *Laurence* Dutel (CFDT-CCI) ;

Madame *Brigitte* Gendrot (UNSA-CCI) ;

Monsieur *Frédéric* Petit (CFE-CGC Réseaux Consulaires).

**Suppléants :**

Monsieur *Paul* Girard (CFDT-CCI) ;

Madame *Claudine* Schaffhauser (UNSA-CCI) ;

Monsieur *Dominique* Thévenin (CFE-CGC Réseaux Consulaires).

***Au titre du collège des agents de maîtrise :***

**Titulaires :**

Monsieur *Franck* Castanet (CFDT-CCI) ;

Monsieur *Bernard* Gauthier (UNSA-CCI).

**Suppléants :**

Monsieur *Jacques* Degouy (UNSA-CCI) ;

Monsieur *Christophe* Gonin (CFDT-CCI).

***Au titre du collège des employés :***

**Titulaire :**

Monsieur *Loïc* Le Hen (CFDT-CCI).

**Suppléant :**

Madame *Kristen* Jaffres (CFDT-CCI).

**article 3**

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2013

La ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

Pour la ministre et par délégation,

Le directeur général de la Compétitivité,  
de l'Industrie et des Services

*Pascal Faure*

**Arrêté du 12 juillet 2013  
portant nomination au conseil d'administration  
du comité de développement et de promotion de l'habillement**

Le ministre du Redressement productif,

Vu le décret n°2000-1306 du 22 décembre 2000 relatif au comité professionnel de développement et de promotion de l'habillement modifiant le décret n°84-388 du 22 mai 1984

Vu les propositions des syndicats professionnels représentatifs du secteur

**arrête**

**article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement et de promotion de l'habillement pour une durée de trois ans :

***- Au titre des représentants des personnalités proposées par les syndicats professionnels :***

*Claire Besançon  
Alain Moreau  
Alain Sarfati  
Yves Casile  
Claude Miserey  
Claude Tétard  
Didier Grumbach  
Sylvie Zawadzki  
Jean-Marc Génis  
Guillaume Simonin*

***- Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence :***

*Hélène Baillon  
Lucien Deveaux  
Philippe Berthaux  
Marie-Emmanuelle Belzung  
Guillaume de Seynes*

**article 2**

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel d'administration centrale du ministère du Redressement productif.

Ivry-sur-Seine, le 12 juillet 2013

le ministre du Redressement productif,

*Arnaud Montebourg*

**Arrêté du 18 juillet 2013  
portant nomination au conseil d'administration  
de l'institut français du textile et de l'habillement**

Le ministre du Redressement productif,

Vu l'arrêté du 14 avril 2000 portant création de l'institut français du textile et de habillement,  
**arrête**

**article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'institut français du textile et de l'habillement :

***Au titre des représentants des chefs d'entreprise du secteur textile :***

M. *Bertrand* Delesalle

M. *Franck* Duhamel

M. *Eric* Fauquignon

M. *Francis* Hobeika

M. *Pierre* Noiret

M. *Xavier* Plo

M. *Jean-Charles* Potelle

M. *Antoine* de Villoutreys de Brignac

***Au titre des représentants des chefs d'entreprise du secteur habillement :***

M. *Alain* Dammame

M. *Philippe* Hache

Mme *Cécile* Kosmalski

M. *Freddy* Marcy

M. *Jean-Pierre* Mocho

M. *Marc* Pradal

Mme *Patricia* Revol

M. *Claude* Robin

***Au titre du personnel technique du textile et de l'habillement :***

M. *Hassen* Nassi, CGT

M. *Paul* Fiaschi, CFTC

M. *Jacques* Maguin, CFDT

Mme *Françoise* Mialhe, CFE-CGC

M. *Christophe* Rohart, FO

***Au titre de l'enseignement technique supérieur et des personnalités particulièrement compétentes :***

M. *Jacques-Hervé* Levy

M. *Alain* Chanois

Mme *Brigitte* Defoort

M. *Gérard* Liraut

**article 2**

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel d'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Redressement productif, du ministère du Commerce extérieur et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Paris, le 18 juillet 2013

Pour le ministre du Redressement productif,

et par délégation,

Le chef du service de l'Industrie,

*Yves* Robin

**Arrêté du 26 juin 2013**  
**portant habilitation de sociétés fournissant le service de télépéage**  
**de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises**  
**en application de l'article 277 du code des Douanes**

Le ministre de l'Économie et des Finances, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget et le ministre délégué auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Vu le code des Douanes, notamment son article 277 ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2011 relatif aux conditions d'habilitation des sociétés fournissant un service de télépéage au bénéfice des redevables de la taxe alsacienne et de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises modifié ;

Vu la lettre du 14 juin 2013 de la société DKV EURO SERVICE GmbH & Co ;

Vu la lettre du 15 mai 2013 de la société EUROTOLL ;

Vu la lettre du 13 juin 2013 de la société RESSA ;

Vu la lettre du 11 juin 2013 de la société TELEPASS SpA,

**arrêtent :**

**article 1**

Les sociétés DKV EURO SERVICE GmbH & Co, EUROTOLL, RESSA et TELEPASS SpA sont habilitées pour fournir le service de télépéage de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises.

**article 2**

La directrice générale des Douanes et Droits indirects et le directeur général des Infrastructures, des Transports et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Économie et au bulletin officiel du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Fait, le 26 juin 2013

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale des Douanes et Droits indirects,

*H. Crocquevieille*

La ministre de l'Écologie,  
du Développement durable et de l'Énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général des Infrastructures,  
des Transports et de la Mer,

*D. Bursaux*

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances,  
chargé du Budget,

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale des Douanes et Droits indirects,  
*H. Crocqueville*

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'Écologie,  
du Développement durable et de l'Énergie,  
chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général des Infrastructures,  
des Transports et de la Mer,

*D. Bursaux*

**Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2013**  
**fixant les listes d'assesseurs appelés à siéger**  
**à la commission de conciliation et d'expertise douanière.**

Le ministre de l'Économie et des Finances, la ministre du Commerce extérieur, le ministre du Redressement productif, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la ministre de la Culture et de la Communication, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, le ministre délégué auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche,

Vu le code des douanes et notamment son article 444 ;

Vu le décret n° 89-315 du 11 mai 1989 fixant les modalités d'établissement des listes d'assesseurs appelés à siéger à la commission de conciliation et d'expertise douanière ;

Vu le décret n° 2010-428 du 28 avril 2010 relatif aux modalités de prélèvement des échantillons et aux conditions de fonctionnement de la commission de conciliation et d'expertise douanière dans les cas de contestation sur l'espèce, l'origine ou la valeur des marchandises ;

**arrêtent**

**article 1**

Les listes d'assesseurs appelés à siéger à la commission de conciliation et d'expertise douanière figurent en annexe au présent arrêté.

Ces listes se substituent à celles annexées à l'arrêté fixant les listes d'assesseurs appelés à siéger à la commission de conciliation et d'expertise douanière du 16 mars 2012, qui est abrogé.

**article 2**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif, et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait à Montreuil, le 1<sup>er</sup> août 2013

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Pour le ministre et par délégation,

La directrice générale des Douanes et Droits Indirects,

*Hélène Crocquevaille*

***BOAC – n° 53 – juillet- août 2013***

Le ministre du Redressement productif,

Pour le ministre et par délégation,

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

*Pascal Faure*

La ministre de l'Écologie,  
du Développement Durable,  
et de l'Énergie,

Pour la ministre et par délégation,

Le directeur de l'Eau et de la Biodiversité,

*Laurent Roy*

La ministre de l'Écologie,  
du Développement Durable,  
et de l'Énergie,

Pour la ministre et par délégation,

La directrice des Pêches maritimes et de l'Aquaculture,

*Cécile Bigot*

La ministre de l'Écologie,  
du Développement Durable,  
et de l'Énergie,

Pour la ministre et par délégation,

La directrice des Affaires maritimes,

*Régine Bréhier*

La ministre de la Culture  
et de la Communication,

Pour la ministre et par délégation,

Le secrétaire général,

*Jean-François Collin*

Le ministre de l'Agriculture,  
De l'Agroalimentaire,  
et de la Forêt,

Pour le ministre et par délégation,

Le directeur général des Politiques Agricole, de l'Alimentaire et des Territoires,

*Eric Allain*

## Annexe

## Asseseurs radiés

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	RUBRIQUES TARIFAIRES
Albert	<i>Didier</i>	REUNIGEM 23 rue Marius et Ary Leblond	97460	SAINT PAUL	71
Anaf	<i>Jean-Claude</i>	13bis place Jules Ferry	69006	LYON	97
Batmalle	<i>Marc</i>	43 rue d'Auriol	31400	TOULOUSE	62
Belle	<i>Jean-Michel</i>	Librairie de l'Escurial 29 rue Alphonse-Karr	06000	NICE	49, 97
Bour	<i>Roger</i>	Laboratoires des reptiles MHNH 25 rue Cuvier	75005	PARIS	01
Breton	<i>Jean-Jacques</i>	8 parc des Bruyères	69130	ECULLY	44
Bruguière	<i>Michel</i>	2 rue de la Foire BP 107	34120	PEZENAS	97
Caizergues	<i>Jean</i>	PCEB BP 1011 ZI Bouriette	11850	CARCASSON NE	31, 38
Corassant	<i>Alain</i>	Corassant 75 bd de Clichy	75009	PARIS	64
Couffon de Trevros	<i>Charles</i>	15 rue Hoche	35000	RENNES	97
De Buttet	<i>Patrick</i>	Château de Chailvet 8 rue de la Fontaine	02000	ROYAUCOUR T ET CHAILVET	97
Deheurle	<i>Jean</i>	ZA les Plaines du Sud	13250	SAINT CHAMAS	10, 12, 07
Deshayes	<i>Michel</i>	42 rue du Marquis de Coriolis	92500	RUEIL	95
Detienne	<i>Pierre</i>	CIRAD Fôret TA 10/16 73 rue J. F. Breton	34398	MONTPELLIE R CEDEX	44, 94
Devisscher	<i>Francis</i>	510 rue Marcelin berthelot	62400	BETHUNE	57
Dieutegard	<i>Marie-Noëlle</i>	2 place du Palais Royal Le Louvre des Antiquaires	75001	PARIS	97
Disiti-Dissidi	<i>Jean-Marie</i>	DISSIDI SA 16 passage de la Bonne Graine	75011	PARIS	94, 44
Dubourvieux	<i>Nadine</i>	185 quai de Valmy	75010	PARIS	97
Dufresne	<i>Henri</i>	SARL Flor' 2000 8 rue René Gambier	80450	LAMON	6

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Dulon	<i>Bernard</i>	Victoire SARL 10 rue Jacques Callot	75006	PARIS	97
Dussurgey	<i>Bernard</i>	BP 13 Les Grands Champs	69670	VAUGNERAY	44, 94
Felices	<i>Laurent</i>	Sud Ouest Détection - Sarl Antheos 6, rue F. Philippart	33000	BORDEAUX	97
Gardey	<i>Pierre</i>	23 avenue Victoria	83400	HYERES	89
Girard	<i>Jean-Marie</i>	rue des Marronniers BP2	45250	OUSSON SUR LOIRE	97
Lardanchet	<i>Henri</i>	5 rue Servient	69003	LYON	49, 97
Le Moel	<i>Loïc</i>	8, rue du Village Neuf	85100	LES SABLES D'OLONNE	89
Le Moign	<i>Jacques Fernand</i>	10 rue de la Paix	75002	PARIS	97
Lonvaud	<i>Max</i>	49 rue de Saint- Genès	33000	BORDEAUX	22
Malherbe	<i>Michel</i>	9 rue de la Chataigneraie	91470	FORGES LES BAINS	93
Morat	<i>Jean-Denis</i>	20, le Clos d'Argent-Séo	97180	SAINTE ANNE	97
Rey	<i>André</i>	Armurerie André Rey 12 rue des Terreaux	38500	VOIRON	93
Reynes	<i>Serge</i>	Origine Expert 166 rue Etienne Marcel	93100	MONTREUIL	97
Roland	<i>Bernard</i>	32B5 Le Lavand'Or avenue du Maréchal Juin	83980	LE LAVANDOU	89
Slitine	<i>Chakib</i>	25 rue Bergère	75009	PARIS	97
Thomas	<i>Martine</i>	Galerie Jonas 12 rue de Seine	75006	PARIS	97
Viautour	<i>Denis</i>	2 rue Emile Levassor	91220	BRETIGNY SUR ORGE	19, 35, 18, 21, 04

## Asseseurs nommés et renommés

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	CODE POSTAL	VILLE	RUBRIQUES TARIFAIRES dans lesquelles l'assesseur est compétent dans la mesure où sa compétence est limitée à certaines parties du chapitre
		<b>Chapitre 1er</b>				
Chaduc	<i>Franck</i>	Clinique vétérinaire 169 bis rue de Decize	04 70 34 09 49	03000	MOULINS	0106
Fougeirol	<i>Luc</i>	La Ferme aux Crocodiles les Blachettes	04 75 04 33 73	26700	PIERRELATTE	0106
Galliot	<i>Gérard</i>	La Citadelle	03 81 87 83 07	25000	BESANCON	0103
Garaud	<i>Francis</i>	24 descente du Cap Coz	02 98 86 69 29	29170	FOUESNANT	0105
Gass	<i>Francis</i>	32, rue Saint Hubert	03 87 78 27 14	57320	BOUZONVILLE	0106
Hansen	<i>Eric</i>	ONCFS CV 17,1 SIMAROUBA	06 94 23 05 71	97310	KOUROU	0106
Ineich	<i>Ivan</i>	M.N.H.N. DES CP 30 ,25,rue Cuvier	01 40 79 34 87	75005	PARIS	0106
Louis	<i>Michel</i>	Parc zoologique du Bois Coulange 1 rue du Tigre	03 87 70 25 60	57360	AMNEVILLE	0106
Peru	<i>Laurent</i>	11 bis rue Lyautey	03 83 37 14 17	54000	NANCY	0106
Rosoux	<i>René</i>	Museum des Sciences Naturelles 6 rue Marcel Proust	02 38 54 61 05	45000	ORLEANS	0106
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	0100

		<b>Chapitre 2</b>				
Chaduc	<i>Franck</i>	Clinique vétérinaire 169 bis rue de Decize	04 70 34 09 49	03000	MOULINS	0208 0210
Garaud	<i>Francis</i>	24 descente du Cap Coz	02 98 86 69 29	29170	FOUESNANT	0207
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	0200
		<b>Chapitre 3</b>				
Commere	<i>Pierre</i>	ADEPALE 44 rue d'Alésia	01 53 91 44 44	75682	PARIS CEDEX 14	0300
Morinière	<i>Pierre</i>	Aquarium La Rochelle BP4	05 46 34 89 10	17002	LA ROCHELLE CEDEX 1	0300
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	0300
		<b>Chapitre 4</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	0400
		<b>Chapitre 5</b>				
Chaduc	<i>Franck</i>	Clinique vétérinaire 169 bis rue de Decize	04 70 34 09 49	03000	MOULINS	0505 0507
Morinière	<i>Pierre</i>	Aquarium La Rochelle BP4	05 46 34 89 10	17002	LA ROCHELLE CEDEX 1	0508
Rosoux	<i>René</i>	Museum des Sciences Naturelles 6 rue Marcel Proust	02 38 54 61 05	45000	ORLEANS	0507
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	0500
		<b>Chapitre 6</b>				
Falcinelli	<i>Albert</i>	chemin des Fournagues	04 68 40 76 38	11370	LEUCATE	0600
Richard	<i>Philippe</i>	Jardin Botanique Ter. du Jard. public Place Bardineau	05 56 52 18 77	33000	BORDEAUX	0600
Samson	<i>Rémy</i>	25 rue Chateaubriand	01 47 02 91 99	92290	CHATENAY MALABRY	0602

Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	0600
		<b>Chapitre 7</b>				
Tixador	<i>Alain</i>	6 rue Eugène Dupré	04 68 35 01 85	66000	PERPIGNAN	0700
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	0700
		<b>Chapitre 8</b>				
Tixador	<i>Alain</i>	6 rue Eugène Dupré	04 68 35 01 85	66000	PERPIGNAN	0800
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	0800
		<b>Chapitre 9</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	0900
		<b>Chapitre 10</b>				
Brun	<i>Jean-Pierre</i>	Marius Brun et Fils 36 bd Emile Zola	04 90 96 36 46	13200	ARLES	1006
Garaud	<i>Francis</i>	24 descente du Cap Coz	02 98 86 69 29	29170	FOUESNANT	1001 1008
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1000
		<b>Chapitre 11</b>				
Brun	<i>Jean-Pierre</i>	Marius Brun et Fils 36 bd Emile Zola	04 90 96 36 46	13200	ARLES	1102 1103
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1100
		<b>Chapitre 12</b>				
Garaud	<i>Francis</i>	24 descente du Cap Coz	02 98 86 69 29	29170	FOUESNANT	1201
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1212 1213 1214
		<b>Chapitre 13</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1300

		<b>Chapitre 14</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1400
		<b>Chapitre 15</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1500
		<b>Chapitre 16</b>				
Commere	<i>Pierre</i>	ADEPALE 44 rue d'Alésia	01 53 91 44 44	75682	PARIS CEDEX 14	1604 1605
Garaud	<i>Francis</i>	24 descente du Cap Coz	02 98 86 69 29	29170	FOUESNANT	1601 1602
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1600
		<b>Chapitre 17</b>				
Micropoulos	<i>Guy</i>	B.P. 6	03 44 81 34 40	60650	ONS EN BRAY	1700
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1700
		<b>Chapitre 18</b>				
Micropoulos	<i>Guy</i>	B.P. 6	03 44 81 34 40	60650	ONS EN BRAY	1800
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1800
		<b>Chapitre 19</b>				
Micropoulos	<i>Guy</i>	B.P. 6	03 44 81 34 40	60650	ONS EN BRAY	1900
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1900
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	1900
		<b>Chapitre 20</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	2000
		<b>Chapitre 21</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	2100

		<b>Chapitre 22</b>				
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	2200
		<b>Chapitre 23</b>				
Brun	Jean-Pierre	Marius Brun et Fils 36 bd Emile Zola	04 90 96 36 46	13200	ARLES	2302
Garaud	Francis	24 descente du Cap Coz	02 98 86 69 29	29170	FOUESNANT	2306
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	2300
		<b>Chapitre 24</b>				
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	2400
		<b>Chapitre 25</b>				
Trémain	Philippe	12 square Desnouettes	01 40 61 03 33	75015	PARIS	2515 2516 2524
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	2500
		<b>Chapitre 26</b>				
		<b>Chapitre 27</b>				
Thonnon	Jean-Marie	2 impasse de la Penthièverrie	01 34 60 21 98	78210	SAINT CYR L'ECOLE	2707 2709 2710 2711 2712 2713 2715
		<b>Chapitre 28</b>				
Davitian	Roland	24, avenue des Trois Lucs	04 91 27 13 50	13012	MARSEILLE	2800
Lamour	Eric	Timab Industries 55 bd Jules Verger	02 99 16 51 85	35800	DINARD CEDEX	2800
Viret	Jean-Pierre	Sanofi Winthrop Industrie 20 avenue Raymond Aron	01 55 71 22 16	92165	ANTONY Cedex	2800
		<b>Chapitre 29</b>				
Davitian	Roland	24, avenue des Trois Lucs	04 91 27 13 50	13012	MARSEILLE	2900
Thonnon	Jean-Marie	2 impasse de la Penthièverrie	01 34 60 21 98	78210	SAINT CYR L'ECOLE	2901 2902

Viret	<i>Jean-Pierre</i>	Sanofi Winthrop Industrie 20 avenue Raymond Aron	01 55 71 22 16	92165	ANTONY Cedex	2900
		<b>Chapitre 30</b>				
Jurges	<i>Clotilde</i>	Laboratoires Takeda, 11-15 quai de Dion Bouton	01 46 25 11 55	92816	PUTEAUX CEDEX	3000
Viret	<i>Jean-Pierre</i>	Sanofi Winthrop Industrie 20 avenue Raymond Aron	01 55 71 22 16	92165	ANTONY Cedex	3000
		<b>Chapitre 31</b>				
Davitian	<i>Roland</i>	24, avenue des Trois Lucs	04 91 27 13 50	13012	MARSEILLE	3100
		<b>Chapitre 32</b>				
Cubizolles	<i>Laurent</i>	6 Lotissement "Les Garrigues"	05 63 79 15 24	81120	RONEL	3208 3209
Viret	<i>Jean-Pierre</i>	Sanofi Winthrop Industrie 20 avenue Raymond Aron	01 55 71 22 16	92165	ANTONY Cedex	3200
		<b>Chapitre 33</b>				
Petitgenet	<i>Michèle</i>	France Printemps 29 rue des 3 Fontanots	01 42 82 52 88	92722	NANTERRE CEDEX	3303 3304 3307
Rebollo	<i>Hervé</i>	Fed des Industries de la Parfumerie 33 Champs Elysées	01 56 69 67 89	75008	PARIS	3303 à 3307
Viret	<i>Jean-Pierre</i>	Sanofi Winthrop Industrie 20 avenue Raymond Aron	01 55 71 22 16	92165	ANTONY Cedex	3300
		<b>Chapitre 34</b>				
Cubizolles	<i>Laurent</i>	6 Lotissement "Les Garrigues"	05 63 79 15 24	81120	RONEL	3405
Thonnon	<i>Jean-Marie</i>	2 impasse de la Penthievrierie	01 34 60 21 98	78210	SAINT CYR L'ECOLE	3403 3404

		<b>Chapitre 35</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	3500
		<b>Chapitre 36</b>				
		<b>Chapitre 37</b>				
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI-EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	3701 à 3707
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	3700
		<b>Chapitre 38</b>				
Cubizolles	<i>Laurent</i>	6 Lotissement "Les Garrigues"	05 63 79 15 24	81120	RONEL	3808 3814 3824
Thonnon	<i>Jean-Marie</i>	2 impasse de la Penthièvrerie	01 34 60 21 98	78210	SAINT CYR L'ECOLE	3811 3824
		<b>Chapitre 39</b>				
Kahn	<i>Alain</i>	C.C.I. Eurolam 9 rue Marcelin Berthelot	01 46 74 48 10	92160	ANTONY	3919 3920 3921
Lacombe	<i>Eric</i>	Plastencia 181 rue de la mairie	06 80 50 26 20	82170	BESSENS	3900
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	3900
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI-EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	3919 à 3921 3907 3926
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	3900
		<b>Chapitre 40</b>				
Lacombe	<i>Eric</i>	Plastencia 181 rue de la mairie	06 80 50 26 20	82170	BESSENS	4000
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	4000
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI-EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	4005
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	4000

		<b>Chapitre 41</b>				
Chaduc	<i>Franck</i>	Clinique vétérinaire 169 bis rue de Decize	04 70 34 09 49	03000	MOULINS	4106 4113
Fougeirol	<i>Luc</i>	La Ferme aux Crocodiles les Blachettes	04 75 04 33 73	26700	PIERRELATTE	4107
Ineich	<i>Ivan</i>	M.N.H.N. DES CP 30 ,25,rue Cuvier	01 40 79 34 87	75005	PARIS	4107
Louis	<i>Michel</i>	Parc zoologique du Bois Coulange 1 rue du Tigre	03 87 70 25 60	57360	AMNEVILLE	4107
Rosoux	<i>René</i>	Museum des Sciences Naturelles 6 rue Marcel Proust	02 38 54 61 05	45000	ORLEANS	4109
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	4100
		<b>Chapitre 42</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	4202
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	4200
Spilet	<i>Alain</i>	Ibis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	4200
		<b>Chapitre 43</b>				
Guignard	<i>Sylvie</i>	S. et P. GUIGNARD 10 rue de la Vallée	06 13 21 64 41	22360	LANGUEUX	4301 4302 4303
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	4304
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	4300
		<b>Chapitre 44</b>				
Blanc	<i>Olivier</i>	Cabinet d'expertises Blanc La Closerie 6 traverse des Hussards	04 91 31 81 89	13005	MARSEILLE	4414 4420

Dussurgey	<i>Bernard</i>	BP 13 Les Grands Champs	04 78 87 90 00	69670	VAUGNERA Y	4403 4407 4409 4415
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI- EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	4411
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	4400
		<b>Chapitre 45</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	4500
		<b>Chapitre 46</b>				
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	4600
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	4600
		<b>Chapitre 47</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	4700
		<b>Chapitre 48</b>				
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	4800
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI- EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	4805-4811
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	4800
		<b>Chapitre 49</b>				
Benarroche	<i>Paul</i>	8 boulevard Alphonse Daudet	04 42 45 47 08	13960	SAUSSET LES PINS	4911
Hacquebart Desvignes	<i>Nicolas</i>	100 rue Raymond Losserand	06 37 67 73 01	75014	PARIS	4901 4902 4903 4905 4911
Lebon	<i>Baudoin</i>	38 rue Sainte Croix de la Bretonnerie	01 42 72 09 10	75004	PARIS	4911
Lhermitte	<i>Emmanuel</i>	Librairie Lhermitte 105 rue Bobillot	01 40 65 91 11	75013	PARIS	4901
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	4900

Nicolas	<i>Alain</i>	Les Neuf Muses, 41 quai des Grands Augustins	01 43 26 38 71	75006	PARIS	4901
Padel	<i>Laurent</i>	Galerie Artenact-SARL Culture Consulting, 8 rue Duchefdelavill e	06 99 53 68 68	75013	PARIS	4901 491191
Roussos	<i>Michel</i>	SARL G. Renon 52 avenue des Champs Elysées	01 42 25 58 20	75008	PARIS	4907
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	4900
		<b>Chapitre 50</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5000
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	5000
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5000
Morel-Journel	<i>Christian</i>	20 rue J. Serlin	04 78 28 41 99	69001	LYON	5007 5002 5004 5005
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	5000
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5000
		<b>Chapitre 51</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5100
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	5100
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5100
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	5100
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	5100
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5100

		<b>Chapitre 52</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5200
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	5200
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5200
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	5200
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	5200
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5200
		<b>Chapitre 53</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5300
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	5300
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5300
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	5300
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	5300
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5300
		<b>Chapitre 54</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5400
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	5400
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5400
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	5400
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	5400
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5400
		<b>Chapitre 55</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5500

Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	5500
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5500
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	5500
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5500
		<b>Chapitre 56</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5600
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5600
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	5600
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5600
		<b>Chapitre 57</b>				
Amsallem	<i>Norbert</i>	Galerie Norbert 14 rue d'Astorg	05 61 23 35 24	31000	TOULOUSE	5701 5702
Blondeau- Wattel	<i>Bénédicte</i>	BP 88 3 rue Saint Jean	05 55 66 24 80	23200	AUBUSSON	5702
Boccaro	<i>Thierry</i>	18 place Bellecour	04 78 37 19 19	69002	LYON	5701 5702 5703 5704
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5700
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	5700
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5700
Mazouz	<i>Robert</i>	Orient Art Tapis - 5, boulevard Jules Ferry	01 43 55 73 48	75011	PARIS	5701 5702 5703 5705
Motevally Alamooti	<i>Franck</i>	Tapis Scheherazade 159 avenue de Wagram	01 46 27 16 57	75017	PARIS	5701
Nataf	<i>Félix</i>	Orient Art Tapis - 5, boulevard Jules Ferry	01 43 55 73 48	75011	PARIS	5701 5702 5703 5705
Sabet	<i>Franck</i>	Galerie F. Sabet 217 rue du Faubourg Saint Honoré	01 45 61 12 95	75008	PARIS	5701 5702

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Samani	<i>René</i>	Galerie Samani, 7 rue Auguste Comte	04 78 37 63 34	69002	LYON	5701 5702
Vahedi	<i>Atabak</i>	Seyssan 199 bd Godard	06 07 28 55 04	33110	LE BOUSCAT	5701
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5700
		<b>Chapitre 58</b>				
Blondeau-Wattel	<i>Bénédicte</i>	BP 88 3 rue Saint Jean	05 55 66 24 80	23200	AUBUSSON	5805
Boccaro	<i>Thierry</i>	18 place Bellecour	04 78 37 19 19	69002	LYON	5805
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5800
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	5800
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5800
Samani	<i>René</i>	Galerie Samani, 7 rue Auguste Comte	04 78 37 63 34	69002	LYON	5805
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5800
		<b>Chapitre 59</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	5900
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	5900
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	5900
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	5900
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	5900
		<b>Chapitre 60</b>				
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	6000
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	6000
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6000

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Petitgenet	<i>Michèle</i>	France Printemps 29 rue des 3 Fontanots	01 42 82 52 88	92722	NANTERRE CEDEX	6000
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	6000
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	6000
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6000
<b>Chapitre 61</b>						
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	6100
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	6100
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6100
Petitgenet	<i>Michèle</i>	France Printemps 29 rue des 3 Fontanots	01 42 82 52 88	92722	NANTERRE CEDEX	6100
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	6110
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	6100
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6100
<b>Chapitre 62</b>						
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	6200
Mamou	<i>Patrick</i>	DJ Diffusion 18 rue Commines	01 42 74 53 35	75003	PARIS	6200
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6200
Petitgenet	<i>Michèle</i>	France Printemps 29 rue des 3 Fontanots	01 42 82 52 88	92722	NANTERRE CEDEX	6200
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	6210
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	6200
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6200

		<b>Chapitre 63</b>				
Guinet	<i>Antoine</i>	1 impasse de la Brigantine	04 67 37 49 02	34300	LE CAP D'AGDE	6303
Kaminski	<i>Dominique</i>	46 avenue du Président Wilson	01 42 30 92 44	75016	PARIS	6300
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6300
Petitgenet	<i>Michèle</i>	France Printemps 29 rue des 3 Fontanots	01 42 82 52 88	92722	NANTERRE CEDEX	6300
Spilet	<i>Alain</i>	1bis avenue Foch	01 45 00 12 15	75116	PARIS	6300
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6300
		<b>Chapitre 64</b>				
Lavigne	<i>Patrick</i>	SIEL 14 rue Aristide Bergès ZA Le Casque	05 61 07 71 71	31270	CUGNAUX	6401 à 6406
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6400
Rocheteau	<i>Cyrille</i>	CCI ZI route de La Rochelle	02 51 94 02 62	85607	MONTAIGU CEDEX	6400
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6400
		<b>Chapitre 65</b>				
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6500
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6500
		<b>Chapitre 66</b>				
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6600
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6600
		<b>Chapitre 67</b>				
Chaduc	<i>Franck</i>	Clinique vétérinaire 169 bis rue de Decize	04 70 34 09 49	03000	MOULINS	6701
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6700

Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6700
		<b>Chapitre 68</b>				
Leiceaga	<i>Bernard</i>	Cabinet Leiceaga 62 route de Draguignan	04 93 66 45 05	06350	PEYMEINAD E	6800
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6800
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6800
		<b>Chapitre 69</b>				
Blanc	<i>Olivier</i>	Cabinet d'expertises Blanc La Closerie 6 traverse des Hussards	04 91 31 81 89	13005	MARSEILLE	6913
Blondeau-Wattel	<i>Bénédicte</i>	BP 88 3 rue Saint Jean	05 55 66 24 80	23200	AUBUSSON	6913 6914
Leiceaga	<i>Bernard</i>	Cabinet Leiceaga 62 route de Draguignan	04 93 66 45 05	06350	PEYMEINAD E	6900
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	6900
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	6900
		<b>Chapitre 70</b>				
Blanc	<i>Olivier</i>	Cabinet d'expertises Blanc La Closerie 6 traverse des Hussards	04 91 31 81 89	13005	MARSEILLE	7013 7014
Leiceaga	<i>Bernard</i>	Cabinet Leiceaga 62 route de Draguignan	04 93 66 45 05	06350	PEYMEINAD E	7000
Martin	<i>Jean-Louis</i>	75 rue de la Plaine	06 16 01 75 36	75020	PARIS	7000
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI-EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	7019
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	7019

Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	7000
		<b>Chapitre 71</b>				
Ambrosetti	<i>François</i>	EXEN App. 4 8 rue de Suffren	02 62 20 20 58	97400	SAINT DENIS	7101 à 7104
Audéon	<i>Gérard</i>	10, rue de Vénus	02 40 69 55 19	44700	ORVAULT	7100
Barraud	<i>Pierre-André</i>	Société For Ever, La Viandière	06 60 93 63 96	79330	SAINT-VARENT	7102
Baume	<i>Geneviève</i>	1 bis rue Saint Nicolas	05 49 41 18 19	86000	POITIERS	7100
Bouchet	<i>Didier</i>	Atelier Goyave bât l'Airon 3 route du Serveray	04 50 90 38 08	74300	LES CARROZ D'ARACHES	7101 7102 7103 7104 7105 7113 7114 7115 7116 7117
Bourgey	<i>Sabine</i>	7 rue Drouot	01 47 70 35 18	75009	PARIS	7118
Durand	<i>Béatrice</i>	21 rue de Rochechouart	01 42 80 33 40	75009	PARIS	7100
Grenet	<i>Maryse</i>	4 rue Croix de Malte	02 38 54 02 84	45000	ORLEANS	7100
Henneron	<i>Thierry</i>	181 rue Saint Jacques	03 27 88 64 09	59500	DOUAI	7100
Janin	<i>Alexis</i>	9 rue Hoche	02 99 38 53 85	35000	RENNES	7100
Loubatier	<i>Olivier</i>	Bijouterie Masson SA 116, rue Emile Zola	03 25 73 05 65	10000	TROYES	7100
Mathieu	<i>Pierre</i>	12 boulevard de la République	04 93 38 53 77	06400	CANNES	7101 à 7117
Nejman	<i>Laure</i>	41 rue de Maubeuge	06 80 43 69 18	75009	PARIS	7102 7103 7113
Paulignan	<i>Jean</i>	19 rue des Augustins	04 68 34 74 83	66000	PERPIGNAN	7101 7102 7103 7104 7113 7114 7115 7116
Petitgenet	<i>Michèle</i>	France Printemps 29 rue des 3 Fontanots	01 42 82 52 88	92722	NANTERRE CEDEX	7113 7114 7117
Piat	<i>Emmanuel</i>	54 rue Lafayette	01 48 24 14 30	75009	PARIS	7103
Picard	<i>Claudette</i>	Picard Antiquités 10 route de Paris	02 32 69 40 47	27440	ECOUIS	7100
Portier	<i>Emeric</i>	Cabinet Serret-Portier, 17 rue Drouot	01 47 70 89 82	75009	PARIS	7101 7102 7103 7112
Sellam	<i>Sauveur</i>	Heldiam 21 rue Réaumur	01 42 74 70 11	75003	PARIS	7102

Serret	<i>Philippe</i>	S.C. Serret-Portier 17 rue Drouot	01 47 70 89 82	75009	PARIS	7101 7102 7103 7112
Serru	<i>Françoise</i>	3 rue du Général Berthezene	04 67 87 19 74	34740	VENDARGUES	7101 à 7117
Tréhou-Blangenais	<i>Corinne</i>	CHOAIN 21 avenue Albert 1er	03 27 41 57 14	59300	VALENCIENNES	7100
Tuhdarian	<i>Raphaël</i>	5 rue des Granges	01 30 36 13 87	95430	AUVERS SUR OISE	7100
		<b>Chapitre 72</b>				
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	7200
		<b>Chapitre 73</b>				
Galibourg	<i>Jean-Jacques</i>	Vallourec et Mannesmann Tubes 27 avenue Gl Leclerc	01 49 09 37 83	92660	BOULOGNE CEDEX	7304 7305 7306 7307 7311
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	7300
		<b>Chapitre 74</b>				
Kahn	<i>Alain</i>	C.C.I. Eurolam 9 rue Marcelin Berthelot	01 46 74 48 10	92160	ANTONY	7410
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI-EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	7409-7410
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	7400
		<b>Chapitre 75</b>				
Galibourg	<i>Jean-Jacques</i>	Vallourec et Mannesmann Tubes 27 avenue Gl Leclerc	01 49 09 37 83	92660	BOULOGNE CEDEX	7507
Valancogne	<i>Jacques</i>	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	7500
		<b>Chapitre 76</b>				
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI-EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	7606-7607

Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	7600
		<b>Chapitre 77</b>				
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	7700
		<b>Chapitre 78</b>				
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	7800
		<b>Chapitre 79</b>				
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	7900
		<b>Chapitre 80</b>				
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	8000
		<b>Chapitre 81</b>				
Galibourg	Jean-Jacques	Vallourec et Mannesmann Tubes 27 avenue Gl Leclerc	01 49 09 37 83	92660	BOULOGNE CEDEX	8108
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	8100
		<b>Chapitre 82</b>				
Kahn	Alain	C.C.I. Eurolam 9 rue Marcelin Berthelot	01 46 74 48 10	92160	ANTONY	8207
Roth	Jean-Claude	CCI-EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	8207
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	8200
		<b>Chapitre 83</b>				
Valancogne	Jacques	Le Vieux Moulin, BP 48, 16 quai de la Poterne	06 89 48 20 03	71120	CHAROLLES	8300
		<b>Chapitre 84</b>				
Chafer	Frédéric	3 bis rue des Platanes	06 80 21 12 46	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	8400

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Dohr	<i>Philippe</i>	Etude Dohr 18, les Champs de Brach	06 07 46 04 85	19800	EYREIN	8400
Guinet	<i>Antoine</i>	1 impasse de la Brigantine	04 67 37 49 02	34300	LE CAP D'AGDE	8407 à 8487
Kahn	<i>Alain</i>	C.C.I. Eurolam 9 rue Marcelin Berthelot	01 46 74 48 10	92160	ANTONY	8443 8471 8486
Koch	<i>Jean-Paul</i>	17 rue Sainte Colette	03 83 57 64 52	54500	VANDOEUVRE LES NANCY	8400
Lecomte	<i>Jean-François</i>	46 quai Alphonse Le Gallo	01 41 86 52 95	92100	BOULOGNE	8470
Rabo	<i>Bertrand</i>	Thomson Multimedia 46 quai A Legallo (service Customs corporate)	06 08 03 47 66	92648	BOULOGNE	8470
Raouh	<i>Driss</i>	10 rue Paul Signac	06 11 59 12 42	95370	MONTIGNY LES CORMEILLES	8400
Rettmeyer	<i>Franck</i>	Allimand S.A., 1250 avenue Jean-Jaurès BP 21	04 76 91 25 00	38140	RIVES CEDEX	8439
Rouillon	<i>Pascal</i>	10 avenue garenne Béchevet	01 30 78 06 41	78170	LA CELLE SAINT CLOUD	8443
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	8400
		<b>Chapitre 85</b>				
Chafer	<i>Frédéric</i>	3 bis rue des Platanes	06 80 21 12 46	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	8500
Daguzan	<i>Bernard</i>	Schneider electric Industries 36 rue H. Tarze Service Douane	04 76 57 95 33	38050	GRENOBLE CEDEX 9	8504 8532 8535 8536 8537 8538 8544
Dohr	<i>Philippe</i>	Etude Dohr 18, les Champs de Brach	06 07 46 04 85	19800	EYREIN	8500
Kahn	<i>Alain</i>	C.C.I. Eurolam 9 rue Marcelin Berthelot	01 46 74 48 10	92160	ANTONY	8523 8528 8540 8541 8542 8543

Koch	<i>Jean-Paul</i>	17 rue Sainte Colette	03 83 57 64 52	54500	VANDEOEUVRE LES NANCY	8500
Lecomte	<i>Jean-François</i>	46 quai Alphonse Le Gallo	01 41 86 52 95	92100	BOULOGNE	8517 8518 8519 8521 8522 8525 8527 8528 8529 8540 8543
Padel	<i>Laurent</i>	Galerie Artenact-SARL Culture Consulting, 8 rue Duchefdelavill e	06 99 53 68 68	75013	PARIS	8523
Rabo	<i>Bertrand</i>	Thomson Multimedia 46 quai A Legallo (service Customs corporate)	06 08 03 47 66	92648	BOULOGNE	8517 à 8543
Raouh	<i>Driss</i>	10 rue Paul Signac	06 11 59 12 42	95370	MONTIGNY LES CORMEILLES	8500
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI-EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	8534
Rouillon	<i>Pascal</i>	10 avenue garenne Béchevet	01 30 78 06 41	78170	LA CELLE SAINT CLOUD	8516 8517 8518 8519 8520 8521 8525 8527 8528 8529
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	8500
		<b>Chapitre 86</b>				
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	8600
		<b>Chapitre 87</b>				
Boron	<i>Stéphane</i>	44 rue Richer	01 48 01 06 65	75002	PARIS	8700
Delicourt	<i>Alexis</i>	20 rue Claude Hugue	06 10 01 53 43	59290	WASQUEHALL	8700
De Malet	<i>Bertrand</i>	60 avenue Bon Air	06 07 09 23 88	33700	MERIGNAC	8700
Dohr	<i>Philippe</i>	Etude Dohr 18, les Champs de Brach	06 07 46 04 85	19800	EYREIN	8700
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	8700
		<b>Chapitre 88</b>				
Chafer	<i>Frédéric</i>	3 bis rue des Platanes	06 80 21 12 46	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	8800

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

		<b>Chapitre 89</b>				
Claval	<i>Benôit</i>	SSMP 23 rue Castillon	04 94 03 18 69	83000	TOULON	8903
Degoussy	<i>Philippe</i>	Le Long Beach 42 avenue Dr Picaud	06 16 32 00 62	06400	CANNES	8903
Doucet	<i>Maurice</i>	Promarine Nouveau Port	04 94 01 00 41	83980	LE LAVANDOU	8900
Dulauroy	<i>Nicolas</i>	Cabinet d'expertises maritimes Notre Dame avenue de Constantine	04 93 34 99 92	06600	ANTIBES	8903
Guinet	<i>Antoine</i>	1 impasse de la Brigantine	04 67 37 49 02	34300	LE CAP D'AGDE	8903
Morquin	<i>Pascal</i>	Cabinet Morquin Le Forum 1630 Chemin des Combes	04 93 95 24 28	06600	ANTIBES	8903
Mortreux	<i>Jean-Pierre</i>	ASAGAO 11 rue Daubenton	01 43 36 16 92	75005	PARIS	8900
Ogden	<i>Eric</i>	210, chemin Saint Grégoire	04 93 69 18 94	06410	BIOT	8903
Petit	<i>Eric</i>	Eric Petit- Expert maritime, 22 rue des Lamberts	06 64 13 26 62	13380	PLAN DE CUQUES	8903
Romano	<i>Patrick</i>	Yacht expertises, 1 avenue Clément Ader	04 92 07 03 04	06200	NICE	8900
Stefani	<i>Olivier</i>	Cabinet Vrignon- Stefani, Les Vitrines du Soleil BP10	04 94 56 46 47	83331	PORT GRIMAUD CEDEX	8903 8906
Triboulat	<i>Gilles</i>	Cabinet d'expertise Gilles Triboulat, avenue Guillaume Dulac. Les Matagots F16	04 42 08 97 82	13600	LA CIOTAT	8903 8903 10 8903 91 8903 92 8903 99 8905
		<b>Chapitre 90</b>				
Chafer	<i>Frédéric</i>	3 bis rue des Platanes	06 80 21 12 46	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	9000

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Daguzan	<i>Bernard</i>	Schneider electric Industries 36 rue H. Tarze Service Douane	04 76 57 95 33	38050	GRENOBLE CEDEX 9	9028 9029 9032
Kahn	<i>Alain</i>	C.C.I. Eurolam 9 rue Marcelin Berthelot	01 46 74 48 10	92160	ANTONY	9026
Roth	<i>Jean-Claude</i>	CCI-EUROLAM, 67 rue Bataille	04 72 78 01 94	69008	LYON	9026
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	9000
		<b>Chapitre 91</b>				
Barbier	<i>Jean-Louis</i>	94 rue Jeanne d'Arc	03 83 40 29 19	54000	NANCY	9100
Besnard	<i>Patrice</i>	CFHM 22 avenue Franklin Roosevelt	01 53 77 29 00	75008	PARIS	9100
Chafer	<i>Frédéric</i>	3 bis rue des Platanes	06 80 21 12 46	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	9100
Loubatier	<i>Olivier</i>	Bijouterie Masson SA 116, rue Emile Zola	03 25 73 05 65	10000	TROYES	9101 9102 9103 9104 9105 9108 9109 9110 9111 9112 9113 9114
Mathieu	<i>Pierre</i>	12 boulevard de la République	04 93 38 53 77	06400	CANNES	9101 9102 9103 9105 9108 9109 9110 9113 9114
		<b>Chapitre 92</b>				
Boyer	<i>Serge</i>	Société Boyer 34 rue de Liège	01 45 22 05 18	75008	PARIS	9201 9202
Le Canu	<i>Loïc</i>	56 rue de Rome	01 45 22 76 75	75008	PARIS	9202
Sacco	<i>Jean-Louis</i>	3 avenue Bardi	04 92 09 12 01	06100	NICE	9201 9203 9205 9208 9209
Taconné	<i>Patrice</i>	6 rue Jean-Jacques Rousseau	05 56 44 11 31	33000	BORDEAUX	9202
		<b>Chapitre 93</b>				
Adjemian	<i>Alain</i>	Safari Sport 196 quai de la Liberté	04 90 04 51 95	84400	APT	9300
Courtois	<i>Jean-Louis</i>	17 cours Chambonas	03 86 95 11 64	89100	SENS	9300
Huon	<i>Jean</i>	32 rue de Rochefort	01 34 84 50 18	78120	CLAIREFON TAINÉ	9300

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Le Bretton	<i>Hugues</i>	20 avenue du Parc	02 41.....	49370	LA POUZEZE	9302 9304
Malnoe	<i>Stephane</i>	Cabinet Malnoe 2 rue des Lilas	02 41 54 05 75	49000	ANGERS	9300
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	9300
		<b>Chapitre 94</b>				
Chafer	<i>Frédéric</i>	3 bis rue des Platanes	06 80 21 12 46	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	9400
Dussurgey	<i>Bernard</i>	BP 13 Les Grands Champs	04 78 87 90 00	69670	VAUGNERA Y	9401 9403
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	9400
		<b>Chapitre 95</b>				
Aboaf	<i>Daniel</i>	18 rue Cardinet	06 08 55 37 67	75017	PARIS	9501 à 9505
Blanc	<i>Olivier</i>	Cabinet d'expertises Blanc La Closerie 6 traverse des Hussards	04 91 31 81 89	13005	MARSEILLE	9501 9502 9503
Chamla	<i>William</i>	MGM Parc d'activités Gemenos	04 42 32 71 01	13881	GEMENOS	9502 à 9506
Deshayes	<i>Michel</i>	42 rue du Marquis de Coriolis	01 47 32 23 58	92500	RUEIL	9500
Galliot	<i>Gérard</i>	La Citadelle	03 81 87 83 07	25000	BESANCON	9508
Guinet	<i>Antoine</i>	1 impasse de la Brigantine	04 67 37 49 02	34300	LE CAP D'AGDE	9506
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	9500
		<b>Chapitre 96</b>				
Bouchet	<i>Didier</i>	Atelier Goyave bât l'Airon 3 route du Serveray	04 50 90 38 08	74300	LES CARROZ D'ARACHES	9601 9602
Steib	<i>Bertrand</i>	10 rue du Château	03 89 43 69 24	68400	RIEDISHEIM	9600
		<b>Chapitre 97</b>				
Armengaud	<i>Laurent-Guirec</i>	19 rue du Bac	01 47 03 99 07	75007	PARIS	9706
Barbier	<i>Jean-Louis</i>	94 rue Jeanne d'Arc	03 83 40 29 19	54000	NANCY	9706
Benarroche	<i>Paul</i>	8 boulevard Alphonse Daudet	04 42 45 47 08	13960	SAUSSET LES PINS	9706

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Blaizot	<i>Claude</i>	Librairie Auguste Blaizot 164 rue du Fg Saint-Honoré	01 43 59 36 58	75008	PARIS	9705 9706
Blanc	<i>Olivier</i>	Cabinet d'expertises Blanc La Closerie 6 traverse des Hussards	04 91 31 81 89	13005	MARSEILLE	9701 9706
Blanc	<i>André</i>	12 rue Perchepinte	05 61 25 67 67	31000	TOULOUSE	9706
Blondeau-Wattel	<i>Bénédicte</i>	BP 88 3 rue Saint Jean	05 55 66 24 80	23200	AUBUSSON	9700
Boccaro	<i>Thierry</i>	18 place Bellecour	04 78 37 19 19	69002	LYON	9701 9702 9703 9706
Bonoron	<i>Stéphane</i>	44 rue Richer	01 48 01 06 65	75002	PARIS	9706
Bourgey	<i>Sabine</i>	7 rue Drouot	01 47 70 35 18	75009	PARIS	9705
Boyer	<i>Serge</i>	Société Boyer 34 rue de Liège	01 45 22 05 18	75008	PARIS	9706
Bruneau	<i>Philippe</i>	62 rue de la Scellerie	02 47 05 25 87	37000	TOURS	9706
Chaix-Bryan	<i>Alexandra</i>	26 avenue Auguste Rodin	06 20 17 73 62	13470	CARNOUX-EN-PROVENCE	9701 9702 9703 9706
Chol	<i>Daniel</i>	SARL Daniel Chol Hôtel des Trets 24 rue des Cordeliers	04 42 26 56 05	13100	AIX EN PROVENCE	9702
Chol	<i>Jean</i>	SARL Daniel CHOL Hotel d'Irets 24, rue des Cordeliers	04 42 26 56 05	13100	AIX EN PROVENCE	9701 9702 9706
Creusy	<i>Joël</i>	14 rue Vaubecour	04 78 37 63 20	69002	LYON	9705
D'Orlando	<i>Jean-Paul</i>	1 rue Rossini	01 42 46 84 17	75009	PARIS	9706
De La Celle	<i>Vincent</i>	Les Vifs d'Anzy	03 85 25 01 40	71110	MONTCEAU X L'ETOILE	9703 9706
de Lencquesaing	<i>Carl</i>	2 square Gabriel Fauré	06 33 71 77 45	75017	PARIS	9706
Delicourt	<i>Alexis</i>	20 rue Claude Hugue	06 10 01 53 43	59290	WASQUEHAL	8700
Duchange	<i>Dominique</i>	12 rue des Saints-Pères	01 42 60 89 55	75007	PARIS	9705 9706
Durand	<i>Béatrice</i>	21 rue de Rochechouart	01 42 80 33 40	75009	PARIS	9706
Garnier	<i>Pascal</i>	1 avenue Jean Jaures	04 73 93 98 07	63400	CHAMALIERES	9701 9702 9703 9706

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Girard	<i>Jean-Jacques</i>	Hôtel des Ventes rue Gustave Degans	03 28 63 42 69	59140	DUNKERQUE	9701 9702 9703 9706
Girard	<i>Véronique</i>	7 rue des Saints Pères	01 42 60 74 00	75006	PARIS	9706
Grauer	<i>Alexandre</i>	53-55 rue de la Fontaine Roi	01 49 23 91 13	75011	PARIS	9703
Grenet	<i>Maryse</i>	4 rue Croix de Malte	02 38 54 02 84	45000	ORLEANS	9706
Guarry	<i>Jean-Pierre</i>	c/o M et Mme COCHET rue André Desmond Beauregard	05 53 51 34 38	24120	TERRASSON	9703 9706
Hacquebart Desvignes	<i>Nicolas</i>	100 rue Raymond Losserand	06 37 67 73 01	75014	PARIS	9706
Hirsch	<i>Catherine</i>	Hirsch Antiquité, 78 avenue de Suffren	01 45 66 00 09	75015	PARIS	9706
Holtz-Rainaud	<i>Albert</i>	Etude Me Holtz Les Hauts de Marclaz	04 50 26 27 36	74200	THONON LES BAINS	9706
Josserand	<i>Aline</i>	58 rue de la République	06 11 22 34 96	69002	LYON	9706
Krzentowski	<i>Didier</i>	Galerie Kreo 31 rue Dauphine	01 45 25 95 72	75006	PARIS	9700
Lajoix	<i>Anne</i>	21 rue du faubourg Montmartre	01 42 86 90 94	75009	PARIS	9703 9706
Lamothe	<i>Bernard</i>	8 rue du Cygne	04 68 55 44 00	66000	PERPIGNAN	9705
Le Moign	<i>Jacques Fernand</i>	10 rue de la Paix	01 42 86 66 55	75002	PARIS	9700
Lebon	<i>Baudoin</i>	38 rue Sainte Croix de la Bretonnerie	01 42 72 09 10	75004	PARIS	9701 9703 9706
Leschevin	<i>Christophe</i>	Antiquités 22 bis rue Flamen	03 20 22 82 43	59000	LILLE	9706
Lespes	<i>Patrick</i>	PRIMARDEC O 14 rue du Rempart Saint Etienne	05 61 12 62 62	31000	TOULOUSE	9701 9706
Lhermitte	<i>Emmanuel</i>	Librairie Lhermitte 105 rue Bobillot	01 40 65 91 11	75013	PARIS	9706
Louot	<i>Axel</i>	Virtuti Militari 36 rue de Bellechasse	01 47 05 33 62	75007	PARIS	9706

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Mahier	<i>Jacques</i>	5 avenue de Verdun	02 31 69 02 86	14110	CONDE NOIREAU	9706
Maury	<i>Jean-Marc</i>	10 rue Decamps	06 85 30 36 66	75116	PARIS	9700
Mura-Todesco	<i>Béatrice</i>	12 place des Ducs	03 80 30 14 16	21000	DIJON	9706
Musso	<i>Bernard</i>	56 boulevard de la Corderie BP 296	04 91 33 20 42	13263	MARSEILLE CEDEX 07	9706
Nicolas	<i>Alain</i>	Les Neuf Muses, 41 quai des Grands Augustins	01 43 26 38 71	75006	PARIS	9706
Padel	<i>Laurent</i>	Galerie Artenact-SARL Culture Consulting, 8 rue Duchefdelavill e	06 99 53 68 68	75013	PARIS	9701 9702 9703 9705 9706
Pallot	<i>Bill</i>	40 avenue Marceau	01 47 42 47 34	75008	PARIS	9706
Picard	<i>Claudette</i>	Picard Antiquités 10 route de Paris	02 32 69 40 47	27440	ECOUIS	9706
Ravon	<i>Philippe</i>	6 ter quai de l'Yser	05 46 90 98 07	17100	SAINTES	9706
Renard	<i>Serge</i>	BP 38 2 rue Paul Doumer	04 93 01 18 17	06310	BEAULIEU SUR MER	9706
Riffaud	<i>Jean-Paul</i>	2 rue Raoul Ponchon	06 33 75 93 54	35000	RENNES	9705
Roche	<i>Thierry</i>	34 rue du Plat BP 2204	04 78 37 13 21	69002	LYON	9706
Rosoux	<i>René</i>	Museum des Sciences Naturelles 6 rue Marcel Proust	02 38 54 61 05	45000	ORLEANS	9705
Roussos	<i>Michel</i>	SARL G. Renon 52 avenue des Champs Elysées	01 42 25 58 20	75008	PARIS	9704
Sabet	<i>Franck</i>	Galerie F. Sabet 217 rue du Faubourg Saint Honoré	01 45 61 12 95	75008	PARIS	9706
Saive	<i>Philippe</i>	Numismatique 18 rue Dupont des Loges	03 87 74 17 10	57000	METZ	9705

*BOAC – n° 53 – juillet- août 2013*

Samani	<i>René</i>	Galerie Samani, 7 rue Auguste Comte	04 78 37 63 34	69002	LYON	9706
Sananès	<i>Olivier</i>	2 et 3 quai de l'Isle	05 57 51 29 80	33500	LIBOURNE	9701 9706
Schmit	<i>Manuel</i>	Galerie Schmit 396, rue Saint-Honoré	01 42 60 36 36	75001	PARIS	9701
Serru	<i>Françoise</i>	3 rue du Général Berthezene	04 67 87 19 74	34740	VENDARGUES	9706
Slitine	<i>Chakib</i>	25 rue Bergère	01 42 47 17 52	75009	PARIS	9705 9706
Sorriano	<i>Christian</i>	120 allée des Bruyères	06 19 50 76 39	83270	SAINT CYR SUR MER	9700
Stein	<i>Fabien</i>	15, rue de l'Olivette	03 83 20 14 71	54115	PALNEY	9703 9706
Taconné	<i>Patrice</i>	6 rue Jean-Jacques Rousseau	05 56 44 11 31	33000	BORDEAUX	9706
Toussaint	<i>Jean-Pierre</i>	10 rue de Buci	06 81 87 23 42	75006	PARIS	9706
Turisk	<i>Stéphane</i>	4 rue de la Paix	01 42 61 00 89	75002	PARIS	9706
Veyssière	<i>Jean-Paul</i>	19 rue Victor Hugo	02 47 54 84 54	37540	SAINT CYR SUR LOIRE	9706
Wormser	<i>Didier</i>	Galerie L'Etoile d'Ishtar 11 rue des Beaux Arts	01 46 33 83 55	75006	PARIS	9703 9705

**Arrêté du 30 juillet 2013**  
**portant délégation de signature de la direction régionale d'Aquitaine**  
**(Institut national de la Statistique et des Études économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Jean-Michel* Quellec, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie, et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Aquitaine les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à M. *Jean-Michel* Quellec, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Aquitaine tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à M. *Emmanuel* Biyidi-Alawa, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale d'Aquitaine les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à M. *Emmanuel* Biyidi-Alawa, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Aquitaine tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à Mme *Marie-Andrée* Maurand, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Dominique* Breuil, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Aquitaine les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à Mme *Marie-Andrée* Maurand, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Dominique* Breuil, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Aquitaine tous ordres de mission.

**article 7**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 8**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 30 Juillet 2013**  
**portant délégation de signature de la direction interrégionale Antilles-  
Guyane (Institut national de la Statistique et des Études économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Georges-Marie* Grenier, chargé de mission de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction interrégionale Antilles-Guyane les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à M. *Georges-Marie* Grenier, chargé de mission de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction interrégionale Antilles-Guyane tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à M. *Papa Abdon* Diaw, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie dans la limite des attributions de la direction interrégionale d'Antilles-Guyane les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à M. *Papa Abdon* Diaw, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale interrégionale d'Antilles-Guyane tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à M. *Michel* Lelièvre, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction interrégionale d'Antilles-Guyane les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à M. *Michel* Lelièvre, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction interrégionale d'Antilles-Guyane tous ordres de mission.

**article 7**

Délégation est donnée à M. *Serge* Contour, chargé de mission de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Jean-Eric* Place, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Fabien* Breuilh, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Sylvia* Urgen, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *N'ouara* Yahou, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction interrégionale d'Antilles-Guyane les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 8.

**article 8**

Délégation est donnée à M. *Serge* Contour, chargé de mission de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Jean-Eric* Place, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Fabien* Breuilh, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Sylvia* Urgen, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *N'ouara* Yahou, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction interrégionale Antilles-Guyane tous ordres de mission.

**article 9**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 10**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 30 juillet 2013**  
**portant délégation de signature de la direction régionale du Centre**  
**(Institut national de la Statistique et des Études économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Dominique* Perrin, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale du Centre les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à M. *Dominique* Perrin, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale du Centre tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à Mme *Marylène* Pecaud, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale du Centre les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à Mme *Marylène* Pecaud, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale du Centre tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à Mme *Corinne* Chevalier, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Christine* Raoul, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale du Centre les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à Mme *Corinne* Chevalier, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Christine* Raoul, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale du Centre tous ordres de mission.

**article 7**

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale du Centre (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

**article 8**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 9**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 30 juillet 2013  
portant délégation de signature de la direction régionale de Corse  
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2011 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Alain* Tempier, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Corse les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à M. *Alain* Tempier, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Corse tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à Mme *Sandra* Montiel, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Corse les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à Mme *Sandra* Montiel, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Corse tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à M. *Alexandre* Bourgeois, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Aude* Lepidi, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Corse les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à M. *Alexandre* Bourgeois, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Aude* Lepidi, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Corse tous ordres de mission.

**article 7**

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Bourgogne (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

**article 8**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 9**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 30 juillet 2013**  
**portant délégation de signature de la direction régionale de Franche-Comté (Institut national de la Statistique et des Études économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2011 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Patrick* Pétour, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Franche-Comté les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à M. *Patrick* Pétour, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Franche-Comté tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à Mme *Chantal* Drouin, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Franche-Comté les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à Mme *Chantal* Drouin, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Franche-Comté tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à M. *Xavier* Monchois, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Nicole* Dufour, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Franche-Comté les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à M. *Xavier* Monchois, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Nicole* Dufour, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Franche-Comté tous ordres de mission.

**article 7**

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Franche-Comté (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

**article 8**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 9**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 30 juillet 2013**  
**portant délégation de signature de la direction régionale de Haute-**  
**Normandie (Institut national de la Statistique et des Études**  
**économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 23 février 2009 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Alain* Malmartel, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Haute-Normandie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à M. *Alain* Malmartel, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Haute-Normandie tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à M. *Christian* Camesella, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Haute-Normandie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à M. *Christian* Camesella, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Haute-Normandie tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à M. *François-Pierre* Gitton, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Jean-Louis* Reboul, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Haute-Normandie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à M. *François-Pierre* Gitton, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Jean-Louis* Reboul, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Haute-Normandie tous ordres de mission.

**article 7**

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Haute-Normandie (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

**article 8**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 9**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 30 juillet 2013**  
**portant délégation de signature de la direction régionale d’Île-de-France (Institut national de la Statistique et des Études économiques)**

Le directeur général de l’Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l’obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l’application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l’Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d’outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d’organisation de l’Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l’exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l’Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l’arrêté du 1er septembre 2011 portant nomination d’un directeur régional de l’Institut national de la statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme *Sylvie* Lagarde, inspectrice générale de l’Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l’effet de signer, au nom du ministre chargé de l’économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d’Île-de-France les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l’article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à Mme *Sylvie* Lagarde, inspectrice générale de l’Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l’effet de signer, au nom du ministre chargé de l’économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d’Île-de-France tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l’exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d’un montant inférieur au seuil défini à l’article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à M. *Jean* Lienhardt, administrateur de l’Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l’effet de signer, au nom du ministre chargé de l’économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale d’Île-de-France les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l’article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à M. *Jean* Lienhardt, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale d'Île-de-France tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à M. *Alain* Chong Kee, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale d'Île-de-France les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à M. *Alain* Chong-Kee, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Île-de-France tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 7**

Délégation est donnée à M. *Patrick* Hernandez, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Lucien* Pollina, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de leurs attributions au sein de la direction régionale d'Île-de-France les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 8.

**article 8**

Délégation est donnée à M. *Patrick* Hernandez, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Lucien* Pollina, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Île-de-France tous ordres de mission.

**article 7**

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale d'Île-de-France (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

**article 8**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 9**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 30 juillet 2013**  
**portant délégation de signature de la direction régionale de La Réunion**  
**- Mayotte (Institut national de la Statistique et des Études**  
**économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2011 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1er**

Délégation est donnée à Mme *Valérie* Roux, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion - Mayotte les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à Mme *Valérie* Roux, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion - Mayotte tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à M. *Olivier* Fagnot, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie, des Finances et de l'Industrie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de La Réunion - Mayotte les actes et décisions relatifs aux dépenses et

recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à M. *Olivier* Fagnot, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de La Réunion - Mayotte tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à M. *Hervé* Le Grand, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Sylvain* Quenum, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, à M. *Jamel* Mekkaoui, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion - Mayotte les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à M. *Hervé* Le Grand, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Sylvain* Quenum, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Jamel* Mekkaoui, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion - Mayotte tous ordres de mission.

**article 7**

L'arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de La Réunion-Mayotte (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

**article 8**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 9**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 30 juillet 2013**  
**portant délégation de signature de la direction régionale de Lorraine**  
**(Institut national de la statistique et des Études économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1er**

Délégation est donnée à M. *Christian* Toulet, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Lorraine les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à M. *Christian* Toulet, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Lorraine tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à M. *Jean-Paul* Foissotte, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Lorraine les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à M. *Jean-Paul* Foissotte, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Lorraine tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à Mme *Catherine* Bourgey, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à *Bertrand* Kauffman, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Lorraine les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à Mme *Catherine* Bourgey, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à *Bertrand* Kauffman, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Lorraine tous ordres de mission.

**article 7**

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale d'Auvergne (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

**article 8**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 9**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 30 juillet 2013**  
**portant délégation de signature de la direction régionale de Midi-**  
**Pyrénées (Institut national de la Statistique et des Études**  
**économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

**arrête :**

**article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Jean-Philippe* Grouthier, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Midi-Pyrénées les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

**article 2**

Délégation est donnée à M. *Jean-Philippe* Grouthier, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Midi-Pyrénées tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

**article 3**

Délégation est donnée à M. *Erik* Demaret, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Midi-Pyrénées les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

**article 4**

Délégation est donnée à M *Erik* Demaret, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Midi-Pyrénées tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

**article 5**

Délégation est donnée à Mme *Carole* Moretti, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Laurent* Lequien, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Midi-Pyrénées les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

**article 6**

Délégation est donnée à Mme *Carole* Moretti, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Laurent* Lequien, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Midi-Pyrénées tous ordres de mission.

**article 7**

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Midi-Pyrénées (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

**article 8**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**article 9**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 30 juillet 2013

*Jean-Luc* Tavernier  
directeur général de l'INSEE

**Décision du 20 juin 2013  
portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales  
d'économie et statistique (GENES)**

Le directeur général du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique,

Vu le décret n° 2010-1670 du 28 décembre 2010 portant création du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique, et notamment son article 15,

Vu le décret du 20 juillet 2011 portant nomination de Monsieur Antoine Frachot, directeur général du GENES,

Vu l'arrêté du 25 mai 2011 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels titulaires des corps de catégories A, B et C au directeur général du GENES,

Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 22 juin 2011 portant délégation de pouvoirs au directeur général du GENES,

Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 10 novembre 2011, modifiée par délibération n° 2012-2 du 9 mars 2012, portant approbation du règlement général du GENES,

Vu le protocole du 27 mai 2011 entre l'INSEE et le GENES relative à la gestion des personnels titulaires affectés au sein du GENES,

**décide :**

**article 1<sup>er</sup> : Suppléance du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général du GENES, délégation de signature est donnée, en ce qui concerne l'ensemble des affaires administratives, juridiques et financières, à M. *Rembert* von Lowis of Menar, secrétaire général du GENES, pour signer les contrats et marchés, décisions, actes ou documents non mentionnés dans les articles 2 à 8 qui suivent, dont la signature est de la seule prérogative du directeur général, à l'exclusion de ceux relatifs à la notification de marchés et avenants d'un montant supérieur aux seuils définis à l'article 26 du code des marchés publics.

**article 2 : Ordonnancement des recettes, des dépenses et ordres de mission**

Délégation de signature est donnée à M. *Rembert* von Lowis of Menar, secrétaire général du GENES, pour le visa des engagements juridiques et comptables, des mandats, des ordres de reversement et des titres de recettes liés à l'exécution du budget du GENES et de tous ordres de mission.

Délégation de signature est donnée à Mme *Françoise* Turpin, responsable des affaires financières du GENES, pour le visa des mêmes pièces.

Délégation de signature est donnée à M. *Pierre* Bertiaux, secrétaire général de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE ParisTech), pour le visa des engagements juridiques et comptables, des mandats, des ordres de reversement et des titres de recettes liés à l'exécution du budget propre de l'ENSAE ParisTech et de tous ordres de mission.

Délégation de signature est donnée à M. *Jean-Michel* Grignon secrétaire générale de l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), pour le visa des engagements juridiques et comptables, des mandats, des ordres de reversement et des titres de recettes liés à l'exécution du budget propre de l'ENSAI et de tous ordres de mission.

### **article 3 : Gestion du personnel**

#### **3.1 Agents titulaires :**

Délégation de signature est donnée à M. *Rembert* von Lowis of Menar, secrétaire général du GENES, à l'effet de signer les actes, les décisions, et les documents administratifs afférents à la gestion de proximité des personnels tels que fixés dans l'arrêté du 25 mai 2011 susvisé portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels titulaires des corps de catégories A, B et C au directeur général du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique.

Délégation est donnée à Mme *Laurence* Bret, responsable des ressources humaines du GENES pour la signature des mêmes pièces.

#### **3.2 Agents contractuels :**

Délégation de signature est donnée à M. *Rembert* von Lowis of Menar, secrétaire général du GENES, à l'effet de signer tous les actes, correspondances et documents divers relatifs au recrutement et à la gestion des personnels non-titulaires, à savoir notamment :

- Les contrats de travail à durée indéterminée ;
- Les contrats de travail à durée déterminée, y compris les contrats de travail des doctorants ;
- Les décisions d'engagement des vacataires ;
- Les conventions de stage ;

ainsi que les décisions mettant fin aux contrats ci-dessus.

Délégation de signature est accordée à Mme *Laurence* Bret, responsable des ressources humaines du GENES, pour la signature des mêmes pièces.

### **article 4 : Affaires juridiques**

Délégation de signature est donnée à M. *Rembert* von Lowis of Menar, secrétaire général du GENES, à l'effet de signer les correspondances et documents divers en matière juridique n'emportant pas décision, les pièces relatives aux procédures contentieuses ou amiables ainsi que les correspondances et formalités vis-à-vis de la CNIL.

**Délégation de signature est donnée à M. *Jean-Marc* Dadian, responsable juridique du GENES, pour la signature des mêmes pièces.**

### **article 5 : bibliothèque générale du GENES**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Rembert* von Lowis of Menar ou de Mme *Françoise* Turpin, délégation de signature est donnée à M. *Pascal* Chevalier, directeur de l'ENSAI, pour le visa des engagements juridiques et comptables, des mandats, des ordres de reversement et des titres de recettes liés à la Bibliothèque générale du GENES.

### **Article 6 : Administration de l'ENSAE Paris Tech**

Délégation de signature est donnée à M. *Julien* Pouget, directeur de l'ENASE ParisTech, pour tous actes, décisions, conventions relatifs à l'administration de l'ENASE ParisTech et pour les actes et décisions afférents au personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe de la présente décision.

Délégation de signature est donnée à M. *Romain* Aeberhardt, directeur des études de l'ENSAE ParisTech, pour la signature des mêmes pièces.

Délégation de signature est donnée à M. *Pierre* Bertiaux, secrétaire général de l'ENSAE ParisTech, pour les actes et décisions afférents au personnel relevant de l'autorité de l'ENSAE ParisTech limitativement énumérés en annexe de la présente décision.

**article 7 : Administration de l'ENSAI**

Délégation de signature est donnée à M. *Pascal* Chevalier, directeur de l'ENSAI, pour tous actes, décisions, conventions relatifs à l'administration de l'ENSAI, et pour les actes et décisions afférents au personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe de la présente décision.

Délégation de signature est donnée à M. *Laurent* Di Carlo, directeur adjoint et directeur des études de l'ENSAI, pour la signature des mêmes pièces.

Délégation de signature est donnée à M. *Jean-Michel* Grignon, secrétaire général de l'ENSAI, pour les actes et décisions afférents au personnel relevant de l'autorité de l'ENSAI limitativement énumérés en annexe de la présente décision.

**article 8 : Administration du CEPE**

Délégation de signature est donnée Mme *Françoise* Courtois-Martignoni, directrice par intérim du Centre d'Etudes des Programmes Economiques (CEPE), pour tous actes, décisions conventions relatifs à l'administration du CEPE, et pour les actes et décisions afférents au personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe de la présente décision.

**article 9**

La décision n° 2013-11 du 2 mai 2013 portant délégation de signature au GENES est abrogée.

**article 10**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère délégué chargé du Budget.

Fait le 20 juin 2013

*Antoine* Frachot

Le directeur général

**Annexe 1 relative à la délégation de pouvoirs du conseil  
d'administration au directeur général du GENES**

(Extrait de la délibération n° 2011-04 du 22 juin 2011)

Le conseil d'administration décide de déléguer au directeur général du GENES les attributions relevant du conseil d'administration suivantes :

7° Les conventions d'une part, les contrats et marchés en deçà d'un seuil de 300 000 euros de dépenses d'autre part;

9° Les dépôts de marques, brevets et de tous titres de propriété intellectuelle ;

11° L'acceptation des dons et legs ;

12° Les actions en justice et les transactions en deçà d'un seuil de 50 000 euros.

**Annexe 2 relative à délégation de signature pour les actes et décisions afférents au personnel**

Liste des actes concernés, dans le respect des règles en vigueur au GENES (ENSAI, ENSAE ParisTech, CREST, CEPE et CASD) :

- décisions et actes de gestion relatifs au temps de travail, aux demandes de congés et absences de toute nature ;
- décisions d'autorisation de cumul d'activité ;
- décisions d'autorisation des départs en formation, y compris les préparations au concours.

**Arrêté du 15 juillet 2013**  
**portant nomination au comité consultatif institué auprès du président**  
**du conseil d'administration de la Caisse centrale de réassurance pour la**  
**gestion du Fonds de compensation de l'assurance de la construction**

Le ministre de l'Économie et des Finances

Vu le code des assurances, notamment ses articles L.431-14 et R.431-51

**arrête**

**article 1**

Est nommé membre titulaire au comité consultatif institué auprès du président du conseil d'administration de la Caisse centrale de réassurance pour la gestion du Fonds de compensation de l'assurance de la construction :

M. *Philippe* Carraud, en remplacement de M. *Jean-François* Allard.

**article 2**

Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce Extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Paris, le 15 juillet 2013

Pour le ministre de l'Économie  
et des Finances

Et par délégation

*Emmanuel* Lacroix

sous-directeur « assurances »

**Arrêté du 11 juillet 2013 portant nomination au Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles**

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics et son annexe, notamment l'article 127 ;

Vu le décret n°2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 février 1992 portant création des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges ;

Vu l'arrêté du 7 février 2011 portant nomination au Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles;

Vu la lettre du 28 juin 2013 de la présidente du Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles informant le vice-président du Conseil d'Etat de sa démission ;

Vu la lettre du vice-président du Conseil d'État en date du 4 juillet 2013;

**arrête**

**article 1**

M. Brotons (*Stéphane*), président de chambre à la cour administrative d'appel de Versailles, est nommé président du Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles.

**article 2**

Le chef de service de la direction des Affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait à Paris, le 11 juillet 2013

Pour le ministre de l'Économie et des Finances

Et par délégation

le chef de service de la direction des Affaires juridiques

*Vincent Guitton*

**Arrêté du 2 mai 2013**  
**portant création de la mission « Fondations d'utilité publique »**  
**du service du Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, en date du 2 mai 2013 :

Il est créé une mission « Fondations d'utilité publique » au sein du service du Contrôle général économique et financier.

Cette mission assure la représentation des ministres chargés de l'Économie et du Budget au sein des fondations d'utilité publique relevant de ses attributions.

Elle exerce, dans le domaine des fondations d'utilité publique, les activités que lui confient les ministres et le chef du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 juillet 2013**  
**portant affectation à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du**  
**Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 juillet 2013,

M. Lepeltier *Serge*, contrôleur général de 1<sup>ère</sup> classe, est affecté à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 juillet 2013**  
**portant désignation du responsable de la mission « Contrôle des**  
**opérations dans le secteur agricole » du service du Contrôle général**  
**économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 juillet 2013,

M. Le Noan *Jean-Guirec*, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission « Contrôle des opérations dans le secteur agricole » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 juillet 2013**  
**portant affectation à la mission « Contrôle des opérations dans le**  
**secteur agricole » du service du Contrôle général économique et**  
**financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 juillet 2013,

M. Morelle *Jean-Pierre*, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté à la mission « Contrôle des opérations dans le secteur agricole » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 juillet 2013  
portant affectation à la mission « Santé » du service du Contrôle général  
économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 juillet 2013,

Mme Lefèbvre Saint-Félix *Claire*, contrôleure générale de 1<sup>ère</sup> classe, est affectée à la mission « Santé » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 juillet 2013**  
**portant affectation à la mission de contrôle économique et financier des**  
**transports du service du Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 juillet 2013,

M. Moquin *Laurent*, contrôleur général de 1<sup>ère</sup> classe, est affecté à la mission de contrôle économique et financier des transports du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 juillet 2013  
portant affectation d'une contrôleure générale**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 juillet 2013,

Mme Champon-Kucklick *Catherine*, contrôleure générale de 2<sup>ème</sup> classe, est affectée auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des services du Premier ministre, en qualité de chef du département de contrôle budgétaire.

**Arrêté du 25 juillet 2013  
portant désignation du responsable de la mission « Medias-Culture »  
du service du Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 25 juillet 2013,

Mme Miquel *Françoise*, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désignée pour diriger la mission « Medias-Culture » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 25 juillet 2013**  
**portant affectation à la mission « Medias-Culture » du service du**  
**Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 25 juillet 2013,

Mme Montières-Courtois *Michèle*, chef de mission de contrôle général économique et financier, Mme Cazala *Anne* ainsi que MM. Aubernon *Jean-Charles*, Bardiaux *Philippe*, Hulot *Jean-Claude* et Simon *Alain*, contrôleurs généraux de 1<sup>ère</sup> classe, sont affectés à la mission « Médias-Culture » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 20 août 2013  
portant affectation d'un contrôleur général**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 20 août 2013,

M. Kreckelbergh *Marv*, contrôleur général de 2<sup>ème</sup> classe, est affecté auprès du directeur régional des Finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris, afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire de la préfecture de police de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2013  
portant affectation à la mission « Santé » du service du Contrôle général  
économique et financier**

Par décision du chef du service du Contrôle général économique et financier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

M. Gallet *Didier*, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission « Santé » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 23 mai 2013**  
**fixant la liste d'admission des élèves des écoles normales supérieures au**  
**concours d'ingénieurs-élèves des mines**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, en date du 23 mai 2013, M. *Clément* Bertholet et Mme *Hermine* Durand sont déclarés admis au concours d'ingénieurs-élèves des mines.

**Arrêté du 19 juin 2013  
fixant la liste d'admission au concours externe pour le recrutement d'un  
ingénieur des mines**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, en date du 19 juin 2013, M. *Thomas Lombès* est déclaré admis au concours externe pour l'accès au corps des ingénieurs des mines.

**Arrêté du 11 juillet 2013**  
**fixant la liste d'admission au concours interne pour le recrutement d'un**  
**ingénieur des mines**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, en date du 11 juillet 2013, M. *Sylvain* Forthomme est déclaré admis au concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des mines.

**Arrêté du 11 juillet 2013  
fixant la liste d'admission des élèves de Mines et Télécom Paris Tech  
au concours d'ingénieur-élève des mines**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, en date du 11 juillet 2013, Mme *Laura* Létourneau et M. *Briac* Piriou sont déclarés admis au concours d'ingénieur-élève des mines.

**Arrêté du 11 juillet 2013  
fixant la liste d'admission à l'examen professionnel pour le recrutement  
de deux ingénieurs des mines**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, en date du 11 juillet 2013, M. *Léonard* Brudieu et Mme *Fantine* Lefevre sont déclarés admis à l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des mines.

**Arrêté du 19 août 2013**  
**portant nomination du directeur adjoint chargé l'enseignement à**  
**l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 19 août 2013,

M. Adnot (*Jérôme*), professeur de classe exceptionnelle de l'Institut Mines-Télécom, est nommé directeur adjoint chargé de l'enseignement de l'École nationale supérieure des mines de Paris.

**Arrêté du 3 juillet 2013**  
**portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale**  
**supérieure des mines de Saint-Etienne (Mines Saint-Etienne) - Cycle**  
**Ingénieurs Civils**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 3 juillet 2013,

Le diplôme d'ingénieur l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, Cycle Ingénieurs Civils, est attribué, avec la mention suivante, à l'élève titulaire de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne sortie de l'école en 2013, désignée ci-après :

*Mention Assez Bien*

Mme Stein (*Anna*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 19 août 2013  
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale  
supérieure des mines de Saint-Etienne - Cycle Ingénieurs Civils**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 19 août 2013,

Le diplôme d'ingénieur l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, Cycle Ingénieurs Civils, est attribué aux élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne sortis de l'école en 2013, désignés ci-après :

*Mention Assez Bien*

M. Rodriguez Forero (*Edgar Yesid*).

M. Villard (*Florent*).

*Sans Mention*

M. Methia (*Tarik*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 19 août 2013**  
**portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale**  
**supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et**  
**informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques**  
**d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 19 août 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué aux élèves en contrat d'apprentissage, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2007

*Sans félicitation*

M. Biondi (*Pierre Antoine*).

Au titre de la promotion 2008

*Sans félicitation*

M. Wendling (*Maxime*).

Au titre de la promotion 2009

*Sans félicitation*

M. L'Hostis (*Mickaël*).

M. Sebban (*Kévin*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué aux élèves en contrat pédagogique, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2010

*Sans félicitation*

M. Baudin (*Guillaume*).

M. Buffoni (*Sébastien*).

M. Canolle (*Gérald*).

M. Carceller (*Raphaël*).

M. Martin (*Boris*).

M. Mayoussier (*David*).

M. Nottin (*Aurélien*).

M. Risser (*Jean-François*).

M. Teisseire (*Sébastien*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 19 août 2013**  
**portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale**  
**supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et**  
**informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques**  
**d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 19 août 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué aux élèves en contrat d'apprentissage, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

*Sans félicitation*

M. Arzouyan (*Gregor*).

M. Castelli (*Jordi*).

M. Gavaret (*Pierre*).

Au titre de la promotion 2009

*Sans félicitation*

M. Gilson (*William*).

M. Hilaire (*Romain*).

Mme Nebon (*Clothilde*).

Au titre de la promotion 2010

*Avec félicitation*

M. Arcellier (*Fabien*).

*Sans félicitation*

M. Amico (*David*).

M. Arliaud (*Jérôme*).

M. Boughlaf (*Farid*).

M. Boulard (*Anthony*).

M. Candella (*Valérian*).

M. De Paris (*Romain*).

M. Diallo (*Thierno Tafsir*).

Mme Diosdado (*Mélanie*).

M. Eche (*Benoît*).

M. Henriot (*Cyril*).

M. Hurel (*Jérôme*).

M. Lannaute (*Dimitri*).

M. Leblanc (*Mathias*).

Mme Ledoux (*Marine*).

M. Lentillon (*Johan*).

Mme Leoni (*Manon*).

M. Lesbats (*Xavier*).

M. Mallia (*Nicolas*).

M. Nguyen (*Quentin*).

M. Nguyen Gia Can (*Eric*).

M. Pesme (*Damien*).

M. Rachidi (*Elyasse*).

M. Raflegeau (*Nicolas*).

M. Riviere (*Maxime*).

M. Tassin (*Christian*).

M. Thierry (*Loïc*).

Mme Velly (*Marine*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 19 août 2013**  
**portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale**  
**supérieure des mines de Nantes**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 19 août 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est attribué aux élèves titulaires de formation initiale sortis en 2013, désignés ci-après par ordre alphabétique :

M. Afrouss (*Aissame*).  
M. Akaltun (*Tayfun*).  
M. Alexandre (*Pierre*).  
M. Amouriq (*Florian*).  
M. Arcelin (*Bastien*).  
Mme Atalphe (*Audrey*).  
M. Aubat (*Florian*).  
M. Ayoun (*Laurent*).  
M. Bacalu (*Antoine*).  
Mme Bakkas (*Imane*).  
M. Barbier (*Adrien*).  
Mme Barlet (*Laurène*).  
M. Becuwe (*Lionel*).  
M. Blouët (*Paul*).  
Mme Boisseau (*Charline*).  
M. Boistard (*Jules*).  
M. Bonnin (*Arnaud*).  
M. Bousmat (*Ismaël*).  
M. Brenelière (*Rémi*).  
M. Broustaut (*Maxence*).  
M. Brunel (*Francis*).  
M. Burguin (*Richard*).  
M. Candillier (*François-Xavier*).  
Mme Cerdan (*Solemn*).  
Mme Chan (*Louisa*).  
M. Chemy (*Aurèle*).  
M. Chesny (*Jonathan*).  
M. Chevalier (*Benjamin*).  
M. Chouin (*Pierre*).  
M. Coeslier (*Manuel*).  
M. Coquelet (*Mathieu*).  
M. Couchot (*Paul*).  
M. Covin (*Maxime*).  
Mme Croquette (*Marine*).  
Mme Daller (*Cécile*).  
M. De Bonnières (*Matthien*).  
Mme Dekkers (*Ingrid*).  
M. Delay (*Michaël*).  
M. Devienne (*Arnaud*).  
M. Domain (*Guillaume*).  
M. Ducret (*Yoann*).  
Mme El Khalloufi (*Hajar*).

M. Ennouchi (*Lucas*).  
M. Errin (*Lénaïc*).  
Mme Feral (*Coline*).  
Mme Feuillu (*Virginie*).  
Mme Flury (*Eva*).  
M. Francon (*Mattéo*).  
M. Gasnier (*François*).  
M. Gelot (*Romain*).  
Mme Genay (*Célia*).  
M. Ghafari (*Joseph*).  
M. Gloaguen (*Antoine*).  
M. Godard (*Vivien*).  
M. Grasset (*Simon*).  
M. Guyomard (*Yann*).  
M. Helou (*Valentin*).  
M. Hervo (*Amaury*).  
M. Hua (*Yin*).  
Mme Jacquelin (*Emmanuelle*).  
M. Jacques (*Arnaud*).  
Mme James (*Clara*).  
Mme Jeulin (*Alix*).  
Mme Jouanard (*Marie*).  
M. Journeaux (*Nicolas*).  
M. Justeau (*Dimitri*).  
M. Kancir (*Pierre*).  
Mme Kazzoul (*Siham*).  
M. Krieger (*Aurélien*).  
M. Lafont (*Antoine*).  
M. Lamarque (*Fabien*).  
M. Lamouroux (*Mathieu*).  
Mme Langlois (*Solenne*).  
M. Latouille (*Marc-Antoine*).  
M. Le Gall (*Guillaume*).  
M. Le Goualher (*Vincent*).  
M. Le Lièvre (*Jérémy*).  
Mme Leboucher (*Pauline*).  
M. Ledos (*Etienne*).  
Mme Lefebvre (*Bethsabée*).  
Mme Lei (*Lei*).  
M. Lemutricy (*Colin*).  
M. Levrard (*Adrien*).  
M. Littierre (*Valentin*).  
M. Liu (*Hui*).  
M. Lucas (*Édonard*).  
M. Lucas (*Frédéric*).  
Mme Malinge (*Clémence*).  
M. Marie-Catherine (*Robin*).  
M. Martinez (*Rémi*).  
M. Mathieu (*Hugo*).  
M. Mathon (*Florent*).  
M. Mellerin (*Simon*).

M. Membrado (*Vincent*).  
Mme Mignot (*Marie*).  
Mme Misson (*Lucie*).  
M. Moghames (*Rami*).  
M. Monné (*Antonin*).  
M. Monnier (*Kévin*).  
M. Montillon (*Luc*).  
M. Morel (*Benoît*).  
Mme Mornas (*Florence*).  
M. Moulin (*Sébastien*).  
M. Musset (*Franklin*).  
Mme Nadot (*Marie*).  
M. Néau (*Corentin*).  
M. Nisio (*Cédric*).  
M. N'Kaoua (*Marc*).  
Mme Nougazol (*Flore*).  
M. Ollagnier (*Amaury*).  
M. Osouf (*Erwan*).  
M. Oubenal (*Mohcine*).  
M. Pereniguez (*Léo*).  
M. Picard (*Jérémie*).  
M. Picquenot (*Samuel*).  
M. Pina (*Adrien*).  
M. Poupert (*Benjamin*).  
M. Quilici (*Vianney*).  
M. Raphanaud (*Julian*).  
M. Ravart (*Nicolas*).  
M. Reliquet (*Pierre*).  
M. Richez (*Aurélien*).  
M. Robin (*Arnaud*).  
M. Robin (*François*).  
M. Roche (*Marc-Antoine*).  
Mme Sauer (*Nobvonn*).  
M. Sèle (*Quentin*).  
Mme Seymour (*Maëliza*).  
M. Su (*Jie bin*).  
Mme Tan (*Wenji*).  
Mme Traub (*Céline*).  
M. Tylulki (*Eloï*).  
Mme Vassin (*Cécile*).  
M. Wadel (*Pierre-Hugo*).  
M. Waldura (*Pierre*).  
M. Zheng (*Zhennan*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 25 juillet 2013  
portant nomination du responsable du laboratoire de Marseille**

Le ministre de l'Économie et des Finances,  
La ministre du Commerce Extérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie modifié par le décret n°2007-1361 du 17 septembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie » ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du chef du service commun des laboratoires ;

Vu l'appel à candidatures du 4 février 2013 pour l'emploi de responsable d'établissement du laboratoire de Marseille du service commun des laboratoires ;

**arrêtent**

**article 1**

M *Laurent* Fino, directeur de laboratoire de classe normale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, est nommé responsable du laboratoire de Marseille, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**article 2**

Le chef du service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Économie et des Finances.

Fait le 25 juillet 2013

Le ministre de l'Économie et des Finances,

La ministre du Commerce Extérieur,

Et par délégation

Le chef du service commun des laboratoires,

*Gérard Péruilhé*

**Convention de délégation de gestion du 27 juin 2013  
entre la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie  
et des services et l'Agence du Patrimoine immatériel de l'État**

**Entre**

La direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), représentée aux fins des présentes par *Pascal Faure* en sa qualité de directeur général,

Ci-après le « délégrant », d'une part,

**et**

L'Agence du Patrimoine immatériel de l'État (APIE), représentée aux fins des présentes par *Danielle Bourlange*, en sa qualité de directrice générale,

Ci-après désignée le « délégataire », d'autre part,

Ci-après dénommés ensemble les parties.

**article 1 - Objet de la délégation**

Par la présente convention, conclue en application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, le délégrant confie au délégataire la réalisation des actes de gestion de l'ensemble de ses marques, dans les conditions définies ci-après.

**article 2 - Prestations confiées au délégataire**

Le délégrant confie au délégataire l'accomplissement, en son nom et pour son compte, des prestations suivantes :

1. Accomplissement des formalités de dépôt de marques françaises, communautaires, internationales ou nationales étrangères, suivi des procédures d'enregistrement, réponses aux offices, incluant le paiement des redevances dues aux offices ;
2. Accomplissement des formalités de renouvellement des marques, pour quelque territoire que ce soit, suivi des procédures de renouvellement, réponses aux offices, incluant le paiement des redevances dues aux offices ;
3. Accomplissement des formalités relatives à l'inscription de tout acte concernant les marques (inscription de licence, cession, règlement d'usage, renonciation totale ou partielle, retrait total ou partiel, changement de dénomination, changement d'adresse, régularisation, rectification d'erreur matérielle, requête en relevé de déchéance, etc.) pour quelque territoire que ce soit, incluant, le cas échéant, le paiement des redevances dues aux offices ;
4. Formation d'opposition à l'enregistrement de marques postérieures sur le fondement des marques, devant tout office français, communautaire ou étranger, incluant le paiement des redevances dues aux offices ;
5. Mise en œuvre d'actions précontentieuses liées aux marques, notamment envoi de lettre de mise en demeure visant au retrait partiel ou total d'une marque postérieure ;

6. Conduite de discussions dans le cadre de précontentieux liés aux marques, notamment proposition d'accord amiable de coexistence ;

7. Signature de contrats portant sur les marques, notamment licence, accord de coexistence.

Il est convenu entre les parties que le délégataire peut recourir à son marché juridique pour l'accomplissement des actes susmentionnés.

**article 3 - Obligations du délégataire**

Le délégataire délivre au délégant préalablement à tout acte un devis sur les frais engagés au titre de l'acte envisagé. Il n'accomplit les formalités qu'après accord exprès du délégant ou de toute personne habilitée à cet effet. Les prestations de l'APIE sont réalisées à titre gratuit.

**article 4 - Obligations du délégant**

Le délégant s'engage à fournir en temps utile les éléments nécessaires au délégataire pour l'accomplissement de sa mission.

**article 5 - Exécution financière**

Le délégataire acquitte les sommes liées à l'exécution de la présente convention sur son budget propre, après validation expresse par le délégant des devis présentés.

Le délégataire présente au délégant en mars et en septembre de chaque année un état liquidatif des dépenses engagées correspondant aux actes effectués dans le cadre de la présente convention.

Le délégant rembourse les sommes dues au délégataire via la procédure de facturation interne.

**article 6 - Suivi de la convention**

Le délégataire rend compte de l'exécution des formalités au fur et à mesure de leurs accomplissements.

Le délégataire fournit deux fois par an au délégant une synthèse des prestations menées dans le cadre de la présente convention et des coûts afférents.

**article 7 - Modification de la convention**

La présente convention peut être modifiée par avenant signé par les deux parties et publiée dans les conditions de l'article 9 des présentes.

**article 8 - Durée et reconduction de la convention**

La présente convention prend effet le jour de sa signature et court jusqu'au 31 décembre 2013. À compter de cette date, elle est renouvelée par période d'un an par tacite reconduction.

Elle peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de trois mois. La résiliation de la présente convention doit prendre la forme d'une notification écrite publiée dans les conditions de l'article 9 des présentes.

**article 9 - Publication**

La présente convention sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme dans les meilleurs délais après sa signature par les parties.

Fait à Paris, le 27 juin 2013

En deux exemplaires,

Le directeur général de la DGCIS

La directrice générale de l'APIE

*Pascal Faure*

*Danielle Bourlange*

**Arrêté du 5 mars 2013**  
**relatif à la nomination à la commission de certification des agents des**  
**organismes extérieurs de prévention**

Par arrêté du ministre du Redressement productif et de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en date du 5 mars 2013, peuvent être amenés à siéger à la commission de certification des agents des organismes extérieurs de prévention, prévue aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 31 décembre 2001, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 et pour une durée de 5 ans, les personnes suivantes.

***Présidence de la commission***

Titulaire

- M. *Alain* Dorison, ingénieur général des mines

Suppléant

- M. *Jean* Ribeil, ingénieur général des mines

***Au titre des chargés de cours participant à la formation de perfectionnement***

Titulaires

- M. *Alain* Salze, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon
- M. *Gilbert* Wolf, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Alsace

Suppléants

- M. *Michel* Blazin, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon
- M. *Sébastien* Dubois, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne
- Mme *Catherine* Palayret, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées

***Au titre des représentants des exploitants***

Titulaires

- M. *Fabrice* d'Ascoli, SA CASTILLE (groupe COLAS)
- M. *Fabrice* Charpentier, société CEMEX

Suppléants

- M. *Marc* Inglebert, société EUROVIA
- M. *Roberto* Verachten, société GSM

***Au titre des représentants des organismes extérieurs de prévention***

Titulaires

- M. *Benoît* Cartraud, société Bureau Véritas
- M. *Claude* Goyon, société PREVENCEM

Suppléants

- M. *Laurent* Boulinguez, société AXE
- M. *Didier* Crouzery, société AGEOX

***Au titre du représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail  
(anciennement caisse nationale d'assurance maladie)***

Titulaire

- M. *Eric* Nibourel, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de la région Languedoc-Roussillon

Suppléant

- M. *Olivier* Springard, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de la région Languedoc-Roussillon

L'arrêté du 31 janvier 2012 portant nomination à la commission de certification des agents des organismes extérieurs de prévention est abrogé.

BULLETIN OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES, DU MINISTÈRE DU COMMERCE EXTERIEUR,  
DU MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF,  
ET DU MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DU TOURISME  
JUILLET-AOUT 2013

*Édité par le service de la Communication  
du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur  
du ministère du Redressement productif  
et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme*

*Accès : [www.economie.gouv.fr/publications](http://www.economie.gouv.fr/publications)*

*ou*

*site internet [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr), rubrique : « liens pratiques, Les bulletins officiels de l'administration centrale »*

Publication : *Joëlle Moigne*  
Tél. : 01 53 18 88 24  
*[joelle.moigne@finances.gouv.fr](mailto:joelle.moigne@finances.gouv.fr)*